Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 9070009
Centre d'intérêt : 100

Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire : 1990 / Ministère de l'éducation, Direction générale de la recherche et du développement. -- [Québec] : Le Ministère, 1990.
60 p. : ill. en coul. ; 18 x 22 cm.

Code : 8990-1003 ; 28-2475.

ISBN 2-550-15112-7

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la recherche et du développement.

Descripteur(s) : Indicateur de rendement * Indicateur socio-économique * Dépenses * Financement * Coût par étudiant * Cheminement scolaire * Persévérance scolaire * Diplômé * Statistiques * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Dans le but de permettre une évaluation globale et objective du système scolaire québécois, le document présente un ensemble de données permettant de faire le point sur l'état de santé du système éducatif. Il ne s'agit pas d'un recueil de statistiques mais plutôt d'un ensemble de ce qu'il est convenu d'appeler "indicateurs". Le document comprend deux parties : 1. un commentaire qui trace les grandes lignes de la situation du système scolaire, telle qu'elle se dégage de l'analyse des données fournies par les indicateurs; 2. les données que fournissent les indicateurs sont groupées autour de cinq grands points : 1. l'effort financier pour l'enseignement primaire et secondaire; 2. le cheminement scolaire; 3. l'évaluation des apprentissages; 4. les diplômés du secondaire; 5. le secteur de l'éducation des adultes.

Type de document :
Notice(s) connexe(s) : 8970222, 8670294

Québec

Indicateurs

la situation de l'enseignement primaire et secondaire

1990

90-70009

Indicateurs

sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire

1990

Ministère de l'Éducation
Direction générale de la recherche et du développement

Ministère de l'Éducation
Direction générale de la
recherche et du développement

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1990 — 8990-1003

ISBN 2-550-15112-7

Dépôt légal — premier trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

	Pages
PRÉSENTATION	5
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	7
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE AU QUÉBEC	12
SCHÉMA GÉNÉRAL DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	13
1- L'effort financier pour l'enseignement primaire et secondaire	
1.1 Dépenses globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB	14
1.2 Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant	16
1.3 Dépenses des commissions scolaires	18
1.4 Dépense par élève des commissions scolaires	20
1.5 Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires	22
1.6 Salaire moyen des enseignants des commissions scolaires	24
1.7 Dépenses des établissements privés subventionnés	26
2- Le cheminement scolaire	
2.1 L'accessibilité à la 4e et à la 5e secondaire	28
2.2 Le retard scolaire	30
2.3 Les abandons	32
3- L'évaluation des apprentissages	
3.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon le sexe, le réseau d'enseignement, la langue d'enseignement et le type de formation	34
3.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire	36

3.3 Les résultats selon la matière aux épreuves du secondaire 38
3.4 L'épreuve de français de 5e secondaire 40

4- Les diplômés du secondaire

4.1 Le nombre de diplômés 42
4.2 La persévérance jusqu'au diplôme 44
4.3 La persévérance scolaire: les disparités régionales 46
4.4 La poursuite des études au collégial 48
4.5 L'intégration au marché du travail 50

5- Le secteur de l'éducation des adultes

5.1 Dépenses des commissions scolaires pour l'éducation des adultes 52
5.2 Les diplômés du secondaire à l'éducation des adultes 54
5.3 L'accessibilité au diplôme à l'éducation des adultes 56

Annexe

Données sur l'effectif scolaire du secteur des Jeunes des réseaux public et privé selon la langue d'enseignement 58
Données sur l'effectif scolaire du secteur des Adultes des réseaux public et privé selon le type de formation 60
Données sur le nombre d'heures-groupe du secteur des Adultes financées par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu selon le type de formation 60
Prévisions du nombre d'élèves dans les commissions scolaires 60

Présentation

Avec la cinquième édition, la publication des **Indicateurs** a maintenant atteint une certaine vitesse de croisière. Le présent document est un des moyens qui permet au Ministère d'informer la société québécoise de l'évolution du système scolaire. Il constitue, en quelque sorte, une forme de reddition de comptes.

La publication des **Indicateurs** prend son origine dans le courant d'évaluation de l'éducation des années 80 dont le rapport américain **A Nation At Risk** constitua le symbole. En 1983, dans le document intitulé: **L'évaluation dans le système éducatif** *, le Ministère se proposait de se doter d'indicateurs de performance destinés à soutenir ses diverses entreprises d'évaluation.

Dans la première édition des **Indicateurs**, au printemps 1986, on affirmait que «s'intéresser à l'évaluation et viser à l'excellence, c'est penser et agir en termes d'objectifs et de résultats». Le corps du document était constitué d'un ensemble d'indicateurs présentés dans 11 fiches thématiques regroupées en trois chapitres traitant de l'effort financier, des cheminements scolaires et de la diplomation. On y déplorait l'absence d'indicateurs sur les apprentissages dans une démarche que l'on souhaitait centrée sur les résultats. Aussi, dès la deuxième édition, un chapitre sur l'évaluation des apprentissages était introduit et, dans la quatrième édition, deux fiches étaient consacrées à une enquête internationale sur les apprentissages en sciences et en mathématique.

Au fil des ans, la publication s'est étoffée: elle comprend aujourd'hui plus de 20 fiches. Les indicateurs retenus au départ se sont enrichis sous plusieurs aspects: comparaison avec d'autres systèmes, dimension régionale, poursuite des études au collégial, distinction entre les réseaux public et privé, et prise en compte du secteur des Adultes dans un nouveau chapitre.

* *MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC.* ***L'évaluation dans le système éducatif: cadre général et perspectives de développement.*** *Gouvernement du Québec, MEQ, 1983, 144p.*

La présente publication s'efforce d'être aussi neutre et objective que possible. Elle veut permettre au lecteur de porter des jugements, favorables ou non, sur les résultats obtenus par le système scolaire québécois. Le Ministère, pour sa part, évalue les résultats principalement à la lumière de ses deux objectifs fondamentaux qui sont d'amener le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises à obtenir un diplôme d'études secondaires et de faire en sorte que les services éducatifs dispensés soient de la plus haute qualité possible. De par sa responsabilité à l'égard de la société québécoise, le Ministère doit veiller également à ce que ces objectifs soient atteints à des coûts comparables à ceux des systèmes éducatifs voisins.

La publication annuelle des **Indicateurs** est tirée à 43 000 exemplaires, dont 8 000 en anglais. La publication a reçu un accueil très favorable et est souvent citée en exemple. Elle a inspiré des publications analogues au Québec, au Canada et à l'étranger, ce dont nous nous réjouissons.

Le sous-ministre

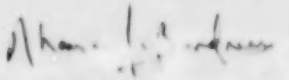

Thomas J. Boudreau

Commentaires généraux

L'examen des indicateurs réunis dans le présent recueil fait ressortir deux caractéristiques de l'évolution en longue période du système d'enseignement québécois:

- La dépense par élève, qui s'était accrue au cours des années 70 jusqu'à un niveau très supérieur à celui des systèmes scolaires voisins, se compare aujourd'hui à la moyenne nord-américaine;
- La proportion de la population québécoise qui accède à un diplôme du secondaire, aux secteurs des Jeunes et des Adultes, est passée de 57 à 76 p. 100 entre 1975-1976 et 1987-1988.

Sur cette toile de fond, deux phénomènes en émergence méritent d'être soulignés. Depuis 1986, les abandons sans diplôme au secteur des Jeunes ont augmenté. Par ailleurs, depuis le début des années 80, la fréquentation au secteur des Adultes a connu un développement continu.

Ressources: le Québec rejoint la moyenne nord-américaine

Depuis le milieu des années 70, le Québec a connu, au chapitre des dépenses consacrées à l'enseignement, une évolution différente de celle de la majorité des autres systèmes nord-américains. Jusqu'en 1981, le Québec consacrait plus de ressources à l'éducation que ses voisins et l'écart allait en s'accroissant. Depuis 1981 toutefois, on a assisté à une réduction progressive des écarts. En 1988, le Québec se situe dans la moyenne des États nord-américains pour l'ensemble des indicateurs d'effort financier.

L'évolution à contre-courant du niveau des ressources consacrées à l'enseignement résulte essentiellement de la conjoncture. Au cours des années 70, la diminution des effectifs scolaires était plus élevée au Québec. En même temps, les conditions de travail des personnels scolaires s'amélioraient rapidement sous l'impulsion de négociations collectives centralisées. Cette situation rendait plus difficile l'adaptation du système à la diminution du nombre d'élèves, d'où l'augmentation des écarts. Par contre, après 1981, le Québec accentuait ses efforts de compression des dépenses, alors que les systèmes scolaires environnants voyaient croître les coûts liés à l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

À la lecture du tableau d'indicateurs qui suit, on peut observer l'évolution de l'effort financier du Québec en matière d'éducation par rapport à l'Ontario et aux États-Unis. En 1988-1989, pour l'ensemble des indicateurs de ressources consacrées à l'enseignement, la position du Québec se compare à celle de

Évolution de l'écart relatif entre le Québec, l'Ontario et les États-Unis pour les indicateurs de ressources consacrées à l'enseignement (pour toutes les années, base: Québec = 100)

Indicateurs:	Ontario			États-Unis		
	1976-77	1981-82	1988-89	1976-77	1981-82	1988-89
Dépense par élève /PIB par habitant	74	65	86	78	66	101
Dépense par élève des commissions scolaires	91	79	104	89	76	106
Rapport élèves enseignant	127	128	117	116	114	102
Salaire moyen des enseignants	107	99	118	93	74	97

la moyenne des États américains. Elle diffère de celle de l'Ontario sauf pour la dépense par élève. Avec des ressources par élève comparables à celles des États américains et du Québec, l'Ontario offre à ses enseignants un salaire plus élevé compensé par une tâche d'enseignement plus lourde.

Persévérance scolaire: augmentation des abandons

La proportion des jeunes qui quittent le secondaire sans diplôme a connu une baisse jusqu'en 1985-1986. Elle est passée d'environ 48 p. 100 en 1975 à 27 p. 100 en 1985. Au cours des deux années scolaires suivantes, la proportion est remontée et s'établit autour de 35 p. 100.

Ce recul s'explique, pour l'essentiel, par le rehaussement de 50 à 60 p. 100, de la note de passage au secondaire, laquelle a affecté les élèves entrés au secondaire à compter de septembre 1982. L'amélioration du marché du travail et la solution de rechange que constitue le développement du secteur des adultes sont également des facteurs qui ont contribué au recul de la persévérance scolaire. Un certain nombre d'autres mesures visant à resserrer les exigences scolaires, telles la prolongation d'un an de la

scolarité avant d'accéder à la formation professionnelle ou l'augmentation des crédits requis pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires, contribuent également au phénomène des abandons. On doit noter, cependant, que la baisse de la persévérance observée au secteur des Jeunes est partiellement compensée par une augmentation au secteur des Adultes.

Le recul de la persévérance au secteur des Jeunes se reflète dans l'accès au diplôme. On a observé, après 1985-1986, une diminution de la proportion des élèves du secondaire qui obtiennent un diplôme: elle se situe maintenant à 64 p. 100.

La proportion des jeunes qui persévèrent jusqu'à l'obtention d'un diplôme du secondaire avait augmenté de 52 à 73 p. 100 entre 1975 et 1985. Aux États-Unis, la proportion des 18-19 ans qui ont complété le «High School», était de 74 p. 100 en 1975 et de 75 p. 100 en 1986*.

On note également, depuis 1987, une baisse de la probabilité d'accéder au collégial: elle est de 60 p. 100 en 1988-1989. Cet indicateur connaît actuellement une évolution parallèle à celle de l'accès au Diplôme d'études secondaires.

Quant à ceux et celles qui interrompent leurs études après l'obtention d'un diplôme ou secondaire, leur intégration au marché du travail connaît une nette amélioration. L'accès au marché du travail est plus facile pour ceux qui ont un diplôme. De plus, les détenteurs du diplôme d'enseignement professionnel bénéficient d'un avantage supplémentaire.

Les performances des garçons accusent un retard marqué

Une part importante des progrès observés, en ce qui concerne les cheminements scolaires, est attribuable aux filles, dont l'avantage sur les garçons s'accentue au fil des ans. La probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire révèle une différence de 12 points en 1987, alors qu'en 1980 l'écart entre les sexes n'était que de 7 points. L'écart atteint presque 17 points pour l'accès au collégial, domaine où les garçons détenaient pourtant l'avantage au début des années soixante-dix. Ces différences se manifestent très tôt: le pourcentage des garçons qui accusent un retard scolaire à la fin du primaire est de 10 points supérieur à celui des filles.

* *U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION. CENTER FOR EDUCATION STATISTICS.* ***The Condition of Education. A Statistical Report.*** *1989 Edition, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 240 pages, p. 51.*

L'évaluation des apprentissages

En 1988-1989, les résultats aux épreuves ministérielles du secondaire en vue de la sanction des études sont comparables à ceux des années précédentes: la moyenne de l'ensemble des épreuves s'établit à 69,6 p. 100 et le taux de réussite est de 78,4 p. 100.

Les résultats des élèves du réseau privé sont nettement plus élevés que ceux du réseau public. Les élèves anglophones ont un léger avantage sur les élèves francophones au plan de la réussite mais les épreuves ne sont pas comparables. On observe également une diminution des écarts régionaux pour la moyenne des épreuves comme pour le taux de réussite.

Comme l'année dernière, les garçons ont obtenu en moyenne des résultats légèrement supérieurs à ceux des filles. Ces dernières devancent nettement les garçons à l'épreuve de français de cinquième secondaire alors que les garçons ont de meilleurs résultats en histoire et en géographie.

Un secteur en croissance: l'éducation des adultes

Le secteur de l'éducation des adultes tend à absorber une part croissante de l'ensemble des dépenses des commissions scolaires. L'effectif scolaire de ce secteur a augmenté de 81 p. 100 entre 1983 et 1988. Une analyse des taux d'obtention du diplôme, en 1987, permet d'estimer à 12 p. 100 la proportion des Québécoises et des Québécois qui obtiennent un diplôme à l'éducation des adultes au cours de leur vie; ce taux était de 9 p. 100 en 1985.

Si l'on ajoute ces diplômés aux quelque 64 p. 100 de diplômés du secteur des Jeunes, on peut affirmer que le système scolaire québécois réalise actuellement à 76 p. 100 son objectif de conduire tous les élèves jusqu'à un diplôme du secondaire. En 1975-1976, cette proportion n'était que de 57 p. 100. Aux États-Unis, la proportion des jeunes de 20 à 24 ans ayant complété leurs études secondaires était de 85 p. 100, en 1986[1]. En Ontario, si l'on rapporte l'ensemble des diplômes de douzième année décernés à la population qui a atteint 18 ans, le taux de diplômés est passé de 62 p. 100 en 1975 à 76 p. 100 en 1986[2].

[1] *US DEPARTMENT OF EDUCATION, CENTER FOR EDUCATION STATISTICS,* ***The condition of Education a Statistical Report****, 1989 Edition, Washington, D.C., US Government Printing Office, 240 pages, p. 91.*

[2] *STATISTIQUES CANADA,* ***L'éducation au Canada, 1991****, page 157. Pour l'année 1986-1987, on a estimé l'indicateur selon la même méthode, en recourant à la publication suivante: Ontario, Ministère de l'éducation,* ***Statistiques sur l'éducation en Ontario, 1987****, 206 pages, page 131.*

Nous n'avons relevé ici que les principales conclusions qui se dégagent de l'examen des fiches sur les indicateurs. La lectrice ou le lecteur intéressé pourra trouver dans ces fiches une source d'information permettant une analyse plus approfondie.

Les modifications de la présente édition

Chaque année, un certain nombre de modifications sont apportées à la publication. Ainsi, cette année, on a ajouté une fiche à la section consacrée à l'effort financier consenti par la société au système scolaire. Un indicateur synthétique a été introduit. Il mesure l'effort financier relatif qu'une société consent à l'éducation, compte tenu de sa richesse collective. Par contre, on ne retrouve pas les deux fiches qui, dans l'édition précédente, rendaient compte des résultats d'une enquête internationale sur les apprentissages en sciences et en mathématique des élèves de 13 ans. Dès que de nouvelles données comparatives seront disponibles, elles seront présentées dans les éditions futures.

Par ailleurs, chaque année, des changements mineurs sont apportés à certaines fiches si des données plus précises sont disponibles. Cette année, pour accroître l'homogénéité des diverses fiches, le cheminement scolaire des élèves est présenté par année scolaire et non par année civile.

L'enseignement primaire et secondaire au Québec

L'enseignement primaire dure normalement six ans et l'enseignement secondaire cinq ans. L'âge d'admission à la première classe de l'enseignement primaire est fixé à six ans révolus avant le 1er octobre de l'année scolaire en cours. La classe maternelle, pour les enfants de cinq ans, n'est pas obligatoire, mais elle attire la presque totalité des intéressés, qui la fréquentent à mi-temps.

L'enseignement se donne en français ou en anglais. Sont principalement admis à l'enseignement en anglais les enfants dont le père ou la mère a reçu, au Canada, l'enseignement primaire en anglais.

Les diplômes et certificats d'études secondaires sont délivrés par le ministre de l'Éducation aux élèves qui répondent aux exigences de sanction des études qu'il détermine. Le Diplôme d'études secondaires donne accès à l'enseignement collégial. Le Certificat d'enseignement professionnel et le Diplôme d'études professionnelles débouchent normalement sur le marché du travail. Le Diplôme d'études professionnelles permet également d'accéder à l'enseignement collégial. Cet enseignement, qui dure deux ans pour les élèves inscrits à l'enseignement général et trois ans pour les inscrits à l'enseignement professionnel, donne accès à l'université. Le schéma de la page suivante illustre la persévérance scolaire des jeunes, de l'enseignement primaire jusqu'à leur inscription au collégial.

L'enseignement primaire et secondaire public est dispensé par les commissions scolaires. Celles-ci sont dirigées par des commissaires élus par l'ensemble de la population sous leur juridiction. Elles engagent elles-mêmes les enseignants et autres personnels dont elles ont besoin pour l'organisation des services éducatifs. Les dépenses des commissions scolaires sont financées à 91 p. 100 par le gouvernement du Québec, la taxation locale représente près de 5 p. 100 des revenus, 3,8 p. 100 des élèves du primaire et 16,3 p. 100 des élèves du secondaire sont inscrits dans des établissements d'enseignement privés. Environ 60 p. 100 des dépenses des établissements privés subventionnés sont financées par l'État.

Le ministère de l'Éducation fournit les encadrements sur les plans de la pédagogie (programmes d'études, approbation du matériel didactique et épreuves officielles), des relations de travail (négociation des conventions collectives avec les syndicats représentant les employés des commissions scolaires) et des finances.

Les objectifs fondamentaux du ministère de l'Éducation sont d'amener le plus grand nombre possible de jeunes et d'adultes à obtenir un diplôme d'études secondaires, et d'assurer la qualité de la formation qu'ils reçoivent afin de les préparer le mieux possible soit à des études plus poussées, soit à une intégration efficace au marché du travail.

Schéma général de la persévérance scolaire

La persévérance scolaire de 100 jeunes qui entreprennent leurs études au primaire, selon les comportements observés en 1988-1989

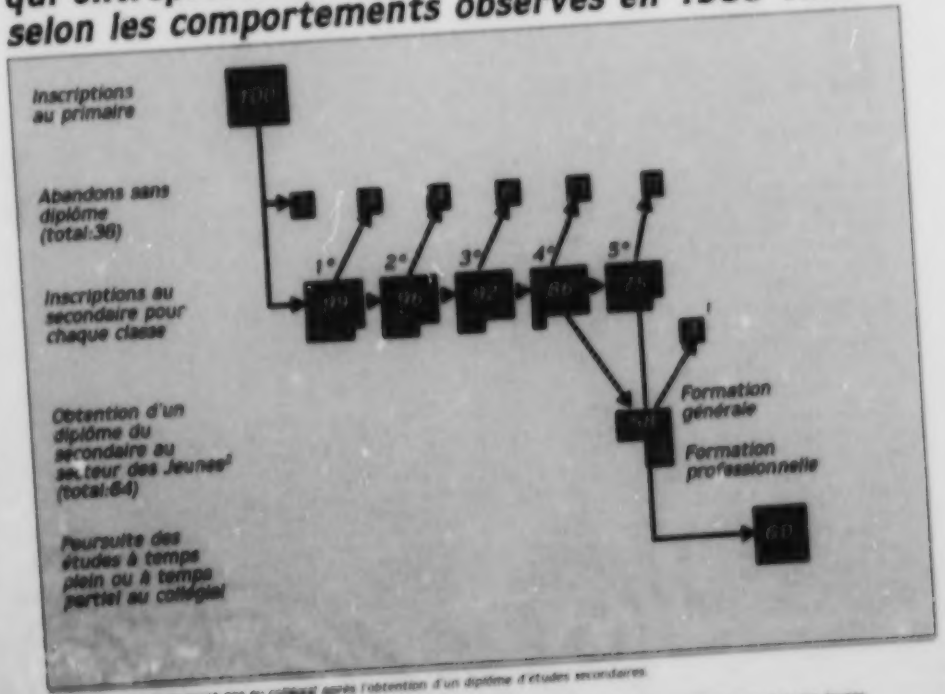

[1] Élèves qui ne poursuivent pas au collégial après l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

[2] Estimation provisoire.

[3] Les personnes qui accèdent au collégial ne se recrutent pas uniquement parmi les diplômés du secondaire au secteur des jeunes.

1.1 Dépenses globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB

En 1988, le Québec consacrait 4,7 p. 100 de son produit intérieur brut (PIB) à l'enseignement primaire et secondaire, comparativement à 4,3 p. 100 pour le reste du Canada[1].

Entre 1976 et 1981, la part du PIB québécois consacrée à l'enseignement primaire et secondaire avait légèrement diminuée, elle passait de 6,3 à 6,1 p. 100, alors qu'elle diminuait un peu plus fortement dans le reste du Canada pour se situer à 4,3 p. 100 en 1981. L'écart entre le Québec et le reste du Canada, au chapitre de l'effort financier, a donc atteint un maximum de 1,8 point en 1981, ce qui représente près d'un milliard et demi de dollars[2].

De 1981 à 1988, la part du PIB affecté à l'enseignement primaire et secondaire a diminué de 6,1 à 4,7 p. 100 au Québec, alors qu'elle restait relativement stable dans le reste du Canada. L'écart a donc été fortement réduit: de 1,8 point en 1981 à 0,4 point en 1988. Ce rapprochement du Québec à la moyenne canadienne s'explique en bonne partie par les fortes compressions budgétaires qui ont été appliquées par le gouvernement du Québec au cours de la période considérée.

[1] En 1988, le Québec consacrait 6,7 milliards de dollars à l'enseignement primaire et secondaire, public et privé, alors que son PIB était de 144 milliards de dollars. La définition du concept de dépense utilisé dans cette fiche est fournie au bas du tableau 1.1.

[2] Si les données étaient ajustée pour tenir compte de la durée plus longue de l'enseignement primaire et secondaire dans les autres provinces, l'écart entre le Québec et le reste du Canada serait encore plus élevé. Il faut indiquer cependant que le gouvernement du Québec verse des montants importants pour amortir les déficits actuariels des fonds de pension du personnel enseignant des établissements d'enseignement. Les sommes versées à ce titre sont en fait plus importantes que l'économie que procure la durée plus courte des études au Québec.

Tableau 1.1

Dépenses[1] globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB, Québec et régions du Canada

(en p. 100)

	1976	1981	1986	1987[r]	1988[r]
Québec	**6.3**	**6.1**	**5.1**	**5.1**[2]	**4.7**[2]
Canada sans le Québec	**4.6**	**4.3**	**4.5**	**4.4**	**4.3**
Maritimes	7.0	7.3	6.3	6.2	6.0
Ontario	4.5	4.3	4.3	4.1	4.1
Ouest	4.2	3.7	4.2	4.2	4.1
Canada	**5.0**	**4.7**	**4.6**	**4.5**	**4.4**

r : r estimation

[1] *Ces données, se rapportant à l'année civile, incluent les dépenses de fonctionnement des organismes d'éducation du primaire et du secondaire, publics et privés, les dépenses de gestion du ministère, les contributions gouvernementales aux fonds de pension des employés et d'autres dépenses liées à l'enseignement (selon le concept de Statistique Canada).*

[2] *Données modifiées pour tenir compte d'un déboursé anticipé pour les fonds de pension.*

Graphique 1.1

Dépenses globales consacrées à l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB, Québec, Canada et Canada sans le Québec

(en p. 100)

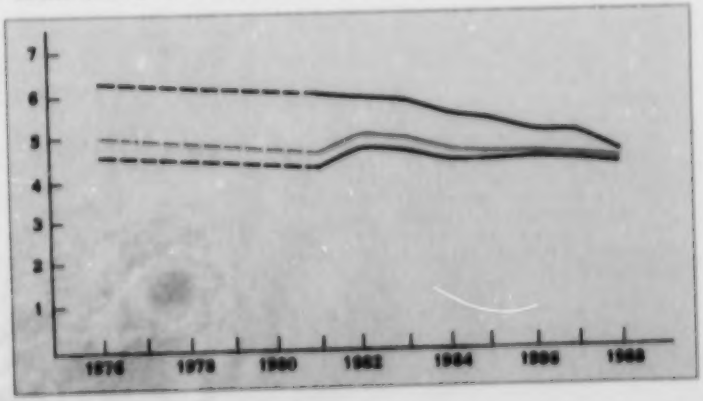

1.2 Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant

La dépense* par élève est un indicateur de l'effort financier consenti à l'éducation, et le produit intérieur brut (PIB) par habitant est un indicateur de richesse collective. La mise en relation des deux fournit un indicateur de l'effort financier relatif: la dépense par élève en proportion du PIB par habitant. Ainsi, en 1988-1989, la dépense par élève des commissions scolaires du Québec était de 4 741 $ et la valeur du PIB par habitant était de 21 713 $. La première variable représente 21,8 p. 100 de la seconde.

Lorsqu'on compare cet indicateur d'effort financier relatif pour le Québec avec celui des autres provinces canadiennes et des États-Unis, on constate que le Québec fournit un effort financier plus grand que la majorité des autres régions. Entre 1976 et 1981, au Québec, le rapport entre la dépense par élève et le PIB par habitant s'était fortement accru (de 23,1 à 28,1), alors qu'il augmentait plus modestement dans le reste du Canada (de 17,0 à 18,1) et aux États-Unis (de 18,1 à 18,6). L'écart entre le Québec et les autres régions s'est cependant fortement rétréci depuis l'année 1981-1982.

En effet, de 1981 à 1988, le rapport entre la dépense par élève et le PIB par habitant est passé de 28,1 à 21,8 p. 100 au Québec, alors qu'il augmentait un peu dans le reste du Canada (de 18,1 à 18,8) et plus fortement aux États-Unis (de 18,6 à 22,0). La forte diminution du rapport observée au Québec découle des importantes compressions budgétaires qui ont ralenti la progression de la dépense par élève des commissions scolaires.

En 1988-1989, l'effort financier relatif demeure plus élevé au Québec que dans la plupart des autres régions en raison surtout du niveau de richesse collective qui, mesurée par le PIB par habitant, est relativement moins élevé. Ainsi, bien que la dépense par élève soit moins élevée au Québec qu'en Ontario en 1988-1989 (4 741 $ contre 4 926 $), le PIB par habitant est encore relativement plus faible au Québec (21 713 $ contre 26 312 $), de telle sorte que la dépense par élève représentait 21,8 p. 100 du PIB par habitant au Québec et seulement 18,7 p. 100 en Ontario.

* Il s'agit de la dépense de fonctionnement. Cette dépense exclut le service de la dette, la formation continue, les immobilisations financées à même les revenus courants ainsi que les dépenses de transfert.

Tableau 1.2

Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant, Québec, régions du Canada et États-Unis

(en p. 100)

	1976-77	1981-82	1986-87	1987-88	1988-89
Québec	**23.1**	**28.1**	**23.4**	**22.5**	**21.8**
Canada sans le Québec	**17.0**	**18.1**	**19.3**	**19.3**	**19.8**
Maritimes	22.8	25.6	23.6	23.5	23.3
Ontario	17.1	18.4	19.2	19.1	18.7
Ouest	15.9	16.8	18.6	18.6	18.0
Canada	**18.4**	**20.2**	**20.2**	**20.0**	**19.5**
États-Unis	**18.1**	**18.6**	**20.3**	**21.2**	**22.0**

p : estimation

Graphique 1.2

Dépense par élève dans les commissions scolaires par rapport au PIB par habitant, Québec, Canada sans le Québec et États-Unis

(en p. 100)

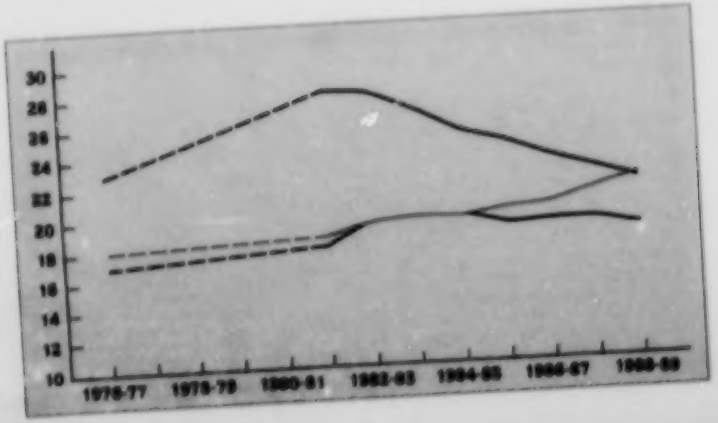

1.3 Dépenses des commissions scolaires

Malgré la forte diminution de l'effectif scolaire qui a marqué les années 70 et, de façon moindre, le début des années 80, les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires se sont accrues constamment. Cependant, on assiste, ces dernières années, à un net ralentissement de la croissance des dépenses. Après s'être maintenu à une moyenne annuelle de 10,6 p. 100 entre 1976 et 1981, le taux d'augmentation a été réduit à 3,3 p. 100 par année entre 1981 et 1988. Le ralentissement de l'inflation, les restrictions salariales, l'augmentation de la tâche des enseignants et, de façon générale, des politiques budgétaires plus conservatrices ont mis un frein à la hausse rapide des dépenses.

En dégonflant les dépenses pour tenir compte de l'augmentation des prix des biens et des services utilisés dans la production des services éducatifs*, on constate que les dépenses en dollars constants ont diminué de 1 p. 100 entre 1976 et 1981, alors que l'effectif scolaire diminuait de 18 p. 100. Cela s'est traduit par une augmentation des ressources réelles consacrées à chaque élève: la dépense par élève en dollars constants a augmenté de 21 p. 100 entre 1976 et 1981. Les facteurs suivants ont contribué à cette hausse: la diminution du nombre d'élèves par enseignant, l'augmentation des qualifications des enseignants telles qu'elles sont reconnues pour les fins du calcul du traitement et les clauses généreuses relatives à la sécurité d'emploi des enseignants.

Entre 1981 et 1988, les dépenses en dollars constants ont diminué de 1 p. 100, alors que l'effectif scolaire diminuait de 6 p. 100. Cela s'est traduit par une augmentation de 5 p. 100 des ressources réelles consacrées à chaque élève. Entre 1986 et 1988, la dépense par élève en dollars constants a augmenté de 2 p. 100. Tout indique que cette stabilité des dépenses se poursuivra au cours des prochaines années.

*Pour dégonfler les dépenses, on utilise l'indice des prix des intrants des commissions scolaires. Cet indice reflète l'évolution des prix des biens et services utilisés dans la production de services éducatifs. L'évolution des dépenses en dollars constants traduit les changements du volume des ressources réelles consacrées à l'éducation par les commissions scolaires.

Tableau 1.3

Dépenses[1] de fonctionnement des commissions scolaires

	1976-77	1981-82	1986-87	1987-88	1988-89[e]
Dépenses en dollars courants (en millions de dollars)	2 256	3 732	4 224	4 465	4 693
Dépenses en dollars constants de 1976-1977[2] (en millions de dollars)	2 256	2 241	2 173	2 203	2 224
Dépense par élève en dollars constants de 1976-1977[2]	1 769	2 139	2 194	2 224	2 247

e : estimation

[1] Les dépenses de fonctionnement excluent le service de la dette, la formation [illegible] les immobilisations financées à même les revenus courants ainsi que les dépenses de transfert.

[2] Voir la note au bas de la page précédente.

Graphique 1.3

Dépenses des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants de 1976-1977 (en millions de dollars)

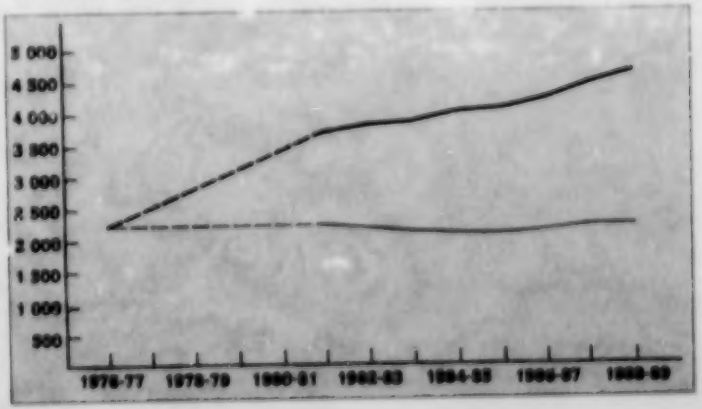

1.4 Dépense par élève des commissions scolaires

En 1988-1989, la dépense par élève des commissions scolaires du Québec était de 4 741 $, soit 4 p. 100 de moins qu'en Ontario et 6 p. 100 de moins qu'aux États-Unis[1]. Cela constitue un important changement compte tenu qu'en 1981-1982, la dépense par élève au Québec était de 27 p. 100 supérieure à celle de l'Ontario et de 32 p. 100 plus élevée qu'aux États-Unis.

Entre 1976 et 1981, la dépense par élève au Québec a augmenté de 101 p. 100, comparativement à 74 p. 100 en Ontario et 71 p. 100 aux États-Unis. La diminution plus rapide de l'effectif scolaire au Québec a contribué à une forte augmentation de sa dépense par élève en raison des rigidités qui ont empêché une diminution des dépenses proportionnelle à la baisse de l'effectif scolaire. Les politiques salariales plus généreuses au Québec, la plus forte diminution du nombre moyen d'élèves par enseignant et le coût plus élevé des politiques de sécurité d'emploi sont également à l'origine de la progression plus rapide de la dépense par élève au Québec.

Entre 1981 et 1988, la dépense par élève au Québec s'est accrue de 33 p. 100, comparativement à 75 p. 100 en Ontario et 86 p. 100 aux États-Unis. On a procédé au Québec au retrait d'avantages acquis par les employés des commissions scolaires au cours des années antérieures et ce, par des politiques de restrictions salariales et des augmentations de la tâche des enseignants. Pendant ce temps, en Ontario et aux États-Unis, les conditions de travail des employés étaient sensiblement bonifiées, de sorte que la dépense par élève des commissions scolaires de ces régions est plus élevée qu'au Québec depuis 1986-1987.

En 1988-1989, la dépense par élève dans 26 États américains[2] était supérieure à celle du Québec et lui était inférieure dans 25 États. Par rapport à l'Ontario, la dépense par élève était plus élevée dans 21 États[2], alors qu'elle était moins élevée dans 30 autres.

---

*Pour exprimer les données américaines sur une base comparable, un **indice de parité de pouvoir d'achat** a été utilisé. Cet indice indique le taux auquel la monnaie américaine doit être convertie en dollars canadiens pour que le pouvoir d'acheter un ensemble de biens et services soit équivalent dans les deux pays.*

[2] Y compris le District of Columbia.

Tableau 1.4

Dépense[1] par élève des commissions scolaires du Québec, de l'Ontario et des États-Unis (en dollars courants[2])

	1976-77	1981-82	1986-87	1987-88	1988-89[p]
Québec	1 769	3 563	4 264	4 507	4 741
Ontario	1 613	2 813	4 307	4 625	4 926
États-Unis	1 579	2 707	4 380	4 702	5 026

p estimation

[1] *La dépense de fonctionnement exclut le service de la dette, la formation brute de capital, les immobilisations financées à même les revenus courants ainsi que les dépenses de transfert.*

[2] *Voir la note 1 au bas de la page précédente.*

Graphique 1.4

Dépense par élève des commissions scolaires du Québec, de l'Ontario et des États-Unis (en dollars courants)

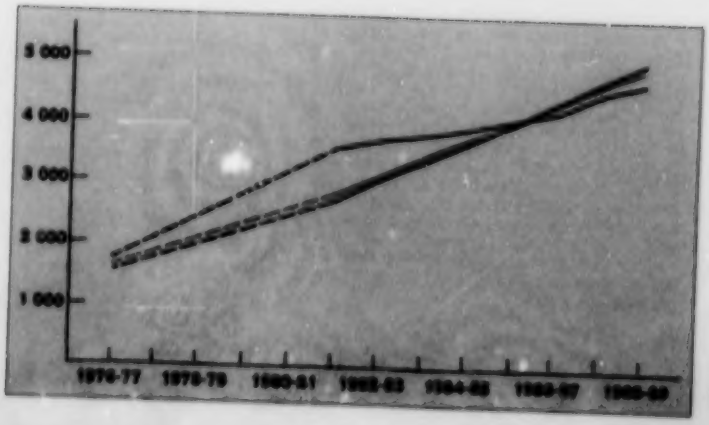

1.5 Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires

En 1988-1989, il y avait en moyenne 16,5 élèves pour un enseignant dans les commissions scolaires du Québec, alors qu'en Ontario et aux États-Unis le nombre moyen d'élèves par enseignant était respectivement de 19,6 et de 17,0.

Les années 70 ont été marquées par une très forte baisse de l'effectif scolaire, baisse qui n'a pas été suivie par une réduction proportionnelle du nombre d'enseignants, ce qui a entraîné une diminution du nombre moyen d'élèves par enseignant dans chacun des territoires considérés. Cette diminution a été particulièrement forte au Québec et elle découle d'un allégement de la tâche des enseignants et de changements dans la composition de l'effectif scolaire. L'allégement de la tâche a été obtenu dans le cadre du processus de négociation collective centralisé, lequel a certainement avantagé les enseignants québécois. En Ontario et aux États-Unis, les négociations entre les syndicats d'enseignants et les employeurs se font localement, au niveau de chaque commission scolaire, et une forte proportion des conventions collectives ne prévoyaient rien sur la tâche des enseignants au cours de la période considérée.

Cependant, un important revirement s'est produit au début des années 80. Dans le contexte de fortes compressions budgétaires qui a prévalu au Québec au cours de ces années, la tâche des enseignants a été augmentée et le nombre moyen d'élèves par enseignant s'est légèrement accru: entre 1981 et 1988, il est passé de 16,2 à 16,6. Pendant ce temps, le rapport élèves-enseignant continuait de diminuer en Ontario et aux États-Unis, pour se situer respectivement à 19,5 et 17,0 en 1988-1989. Bien que l'écart demeure important avec l'Ontario (2,9), le nombre moyen d'élèves par enseignant au Québec est maintenant assez près de la moyenne américaine.

Si l'on situe le Québec par rapport à l'ensemble des États américains en 1988-1989, on compte 26 États dont le nombre d'élèves par enseignant est plus élevé qu'au Québec et 25* dont le nombre est inférieur. En comparaison, seulement 8 États américains ont un nombre moyen d'élèves par enseignant plus élevé qu'en Ontario.

* Y compris le District of Columbia.

Tableau 1.5

Rapport élèves-enseignant[1] dans les commissions scolaires du Québec, de l'Ontario et des États-Unis

	1976-77	1981-82	1986-87	1987-88	1988-89[e]
Québec	17,1	16,2	16,8	16,6	16,6
Ontario[2]	21,8	20,7	19,6	19,3	19,5
États-Unis	19,8	18,5	17,3	17,1	17,0

e estimation

L'effectif scolaire et le nombre de postes d'enseignant qui ont servi au calcul du rapport élèves-enseignant ont été établis en équivalent temps plein.

[2] *Afin d'harmoniser les concepts de* ***personnel d'enseignement*** *de l'Ontario et de* ***personnel enseignant*** *du Québec, nous avons dû procéder à certains ajustements des données ontariennes (dont le retrait des directeurs et des directeurs adjoints). Il s'agit d'estimations.*

Graphique 1.5

Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires du Québec, de l'Ontario et des États-Unis

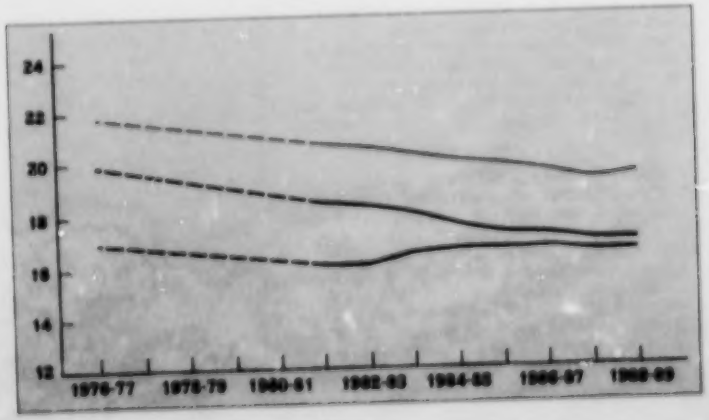

1.6 Salaire moyen des enseignants des commissions scolaires

En 1988-1989, le salaire moyen des enseignants des commissions scolaires du Québec était de 38 149 $, alors que leurs collègues ontariens et américains recevaient en moyenne 44 900 $ et 37 018 $ respectivement.

Entre 1976 et 1981, les enseignants québécois ont obtenu des augmentations salariales plus importantes (81 p. 100) que ce qui a été obtenu par les enseignants de l'Ontario (66 p. 100) et des États-Unis (44 p. 100). Les différences dans les politiques salariales sont à l'origine de ces écarts importants dans l'évolution des salaires[1]. En 1981-1982, le salaire moyen des enseignants québécois était légèrement plus élevé que celui de leurs collègues ontariens (28 983 $ contre 28 672 $) et supérieur de 35 p. 100 à celui des enseignants américains (21 394 $).

Entre 1981 et 1988, la tendance s'est cependant renversée au Québec. Dans le cadre d'un resserrement budgétaire généralisé, on a procédé au Québec à la récupération d'une partie des augmentations de salaire accordées précédemment et on a établi des politiques d'indexation salariale moins avantageuses. Pendant ce temps, les conditions salariales des enseignants ontariens et américains s'amélioraient de sorte qu'en 1988-1989 les enseignants québécois gagnaient en moyenne 15 p. 100 de moins que leurs homologues ontariens et 3 p. 100 de plus que les enseignants américains.

En 1988-1989, les enseignants de 16 États américains[2] recevaient un salaire moyen plus élevé qu'au Québec, et 35 une rémunération plus faible. D'autre part, les enseignants de seulement 4 États avaient un salaire moyen plus élevé qu'en Ontario (dont l'Alaska et le District of Columbia).

---

[1] *Bien que l'inflation soit à l'origine de la forte hausse des salaires dans chaque région, elle ne peut expliquer l'accroissement plus important du salaire moyen des enseignants québécois, puisque l'augmentation des prix a été sensiblement la même au Québec et en Ontario, et que les données américaines ont été ajustées à l'aide d'un indice de parité de pouvoir d'achat qui tient compte de la variation relative de prix entre les régions (voir la note 2 au bas du tableau).*

[2] *Y compris le District of Columbia.*

Tableau 1.6

Salaire moyen des enseignants des commissions scolaires du Québec, de l'Ontario et des États-Unis (en dollars courants)

	1976-77	1981-82	1986-87	1987-88	1988-89[e]
Québec	16 046	28 983	34 680	36 380	38 149
Ontario[1]	17 229	22 672	40 268	42 120	44 900
États-Unis[2]	14 875	21 394	33 022	35 150	37 018

e estimation

[1] Afin d'harmoniser les concepts de **personnel d'enseignement** de l'Ontario et de **personnel enseignant** du Québec, nous avons dû procéder à certains ajustements des données ontariennes (dont le retrait des directeurs et des directeurs adjoints). Il s'agit d'estimations.

[2] Le salaire moyen des enseignants américains a été établi à partir de données de la National Education Association, auxquelles on a appliqué un indice de parité de pouvoir d'achat. Cet indice indique le taux auquel la monnaie américaine doit être convertie en dollars canadiens pour que le pouvoir d'acheter un ensemble de biens et services soit équivalent dans les deux pays.

Graphique 1.6

Salaire moyen des enseignants des commissions scolaires du Québec, de l'Ontario et des États-Unis (en dollars courants)

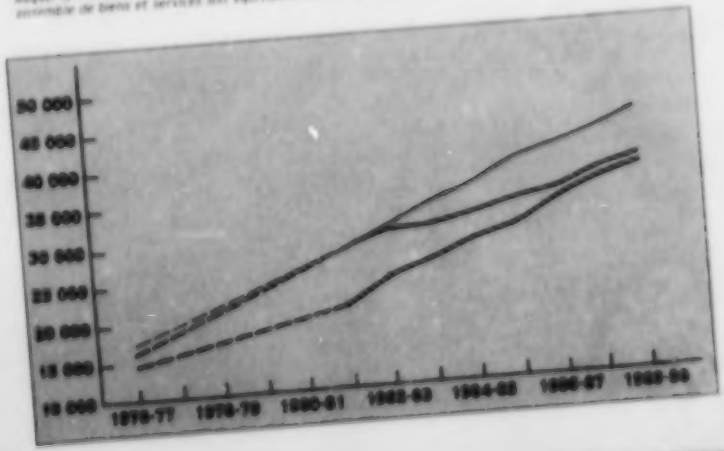

1.7 Dépenses des établissements privés subventionnés

En 1988-1989, la dépense de fonctionnement des établissements privés subventionnés était de 364 millions de dollars. Le gouvernement du Québec a défrayé 62 p. 100 de ces dépenses. Les droits de scolarité ont permis d'en défrayer 23 p. 100 et les ententes de services avec des commissions scolaires, 5 p. 100. Les 10 p. 100 qui restent proviennent surtout de dons de communautés religieuses et de particuliers.

La dépense par élève des écoles privées était de 4 302 $ en 1988-1989, ce qui est de 9 p. 100 moins élevé que pour les commissions scolaires (4 741 $). En 1983-1984, cet écart entre le public et le privé était de 12 p. 100*.

Cependant, il y a des différences entre les deux réseaux qui expliquent ces écarts entre les dépenses par élève, et il est nécessaire d'en tenir compte pour interpréter adéquatement les données. Parmi les facteurs qui peuvent justifier une dépense par élève plus élevée pour le secteur public, on peut rappeler que les commissions scolaires offrent relativement plus de services aux élèves du secondaire professionnel et aux élèves en difficulté que les écoles privées. Par ailleurs, le transport scolaire est également plus développé dans le réseau public; cela explique en partie le coût plus élevé pour les commissions scolaires.

Il y a cependant des facteurs qui jouent en sens inverse. Parmi ceux-ci, il faut souligner que l'enseignement primaire est relativement plus important dans le secteur public, ce qui a un effet à la baisse sur la dépense par élève des commissions scolaires.

Si l'on normalisait les dépenses pour tenir compte de ces différences entre les deux réseaux d'enseignement, l'écart entre les dépenses par élève des commissions scolaires et celles des écoles privées serait peu significatif en 1988-1989.

* Avant 1983-1984, les établissements ethniques n'étaient pas compris dans les statistiques financières des établissements privés subventionnés. En raison de ce sous-dénombrement, nous n'avons pas produit de données pour les années antérieures à 1983-1984.

Tableau 1.7
Dépenses* de fonctionnement des établissements privés subventionnés, selon l'ordre d'enseignement

	1983-84	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89e
Dépenses totales (en millions de dollars)	**259.6**	**304.5**	**327.7**	**343.1**	**364.3**
Éducation préscolaire et primaire	30.4	38.3	42.4	40.0	40.4
Secondaire	214.7	249.4	266.6	282.2	299.1
Difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	14.5	16.8	18.7	20.9	24.8
Part de l'État dans le financement des dépenses (en p. 100)	**64.8**	**60.7**	**60.7**	**61.5**	**61.8**
Dépense par élève (en dollars courants)	**3 391**	**3 783**	**4 006**	**4 091**	**4 302**

e estimation
* y compris les dépenses nettes des activités auxiliaires et communautaires

Graphique 1.7
Répartition des dépenses de fonctionnement des établissements privés subventionnés, selon l'ordre d'enseignement
(en p. 100)

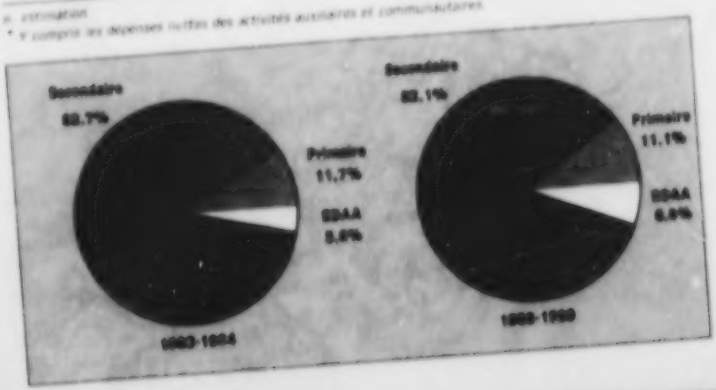

2.1 L'accessibilité à la 4e et à la 5e secondaire

Après avoir marqué des progrès importants au début des années 80, l'accessibilité aux plus hautes classes de l'enseignement secondaire a quelque peu régressé au cours des dernières années. La proportion des jeunes qui accèdent à la 4e secondaire* est passée de 89 à 86 p. 100 entre 1984 et 1988. L'accès à la 5e secondaire, qui avait atteint un sommet de 80 p. 100 en 1985-1986, s'établit à 75 p. 100 en 1988-1989.

Ce recul s'explique en partie par le resserrement des exigences scolaires, notamment la hausse de la note de passage 50 à 60 p. 100 à compter de la cohorte des élèves de 1re secondaire de 1982-1983. De plus, le développement important de l'éducation des adultes depuis quelques années compense, du moins dans une certaine mesure, la persévérance moindre observée au secteur des jeunes.

En 1988-1989, la proportion des jeunes qui accèdent à la 1re secondaire est d'environ 99 p. 100. Par la suite, 96 p. 100 accèdent à la 2e et 92 p. 100 à la 3e secondaire. Les différences selon le sexe commencent à se répercuter sur l'accessibilité à compter de la 2e secondaire, avec un écart de 2 points en faveur des filles. L'écart se creuse ensuite pour atteindre 11 points en 5e secondaire.

* La proportion des jeunes qui accèdent à une classe est mesurée en combinant diverses probabilités selon l'âge. Pour mesurer l'accessibilité à la 4e secondaire en 1988-1989, par exemple, on établit la probabilité, pour les jeunes qui n'avaient pas encore atteint cette classe, de l'atteindre à 14, 15, 16, 17 et 18 ans en 1988-1989. La combinaison de ces probabilités permet d'établir la probabilité globale mesurant l'accessibilité à la 4e secondaire au sein d'une cohorte qui connaîtrait, au cours de sa vie, l'ensemble des probabilités établies en 1988-1989 pour les jeunes Québécois de 14 à 18 ans.

2.1 L'accessibilité à la 4e et à la 5e secondaire

Après avoir marqué des progrès importants au début des années 80, l'accessibilité aux plus hautes classes de l'enseignement secondaire a quelque peu régressé au cours des dernières années. La proportion des jeunes qui accèdent à la 4e secondaire* est passée de 89 à 86 p. 100 entre 1984 et 1988. L'accès à la 5e secondaire, qui avait atteint un sommet de 80 p. 100 en 1985-1986, s'établit à 75 p. 100 en 1988-1989.

Ce recul s'explique en partie par le resserrement des exigences scolaires, notamment la hausse de la note de passage 50 à 60 p. 100 à compter de la cohorte des élèves de 1re secondaire de 1982-1983. De plus, le développement important de l'éducation des adultes depuis quelques années compense, du moins dans une certaine mesure, la persévérance moindre observée au secteur des jeunes.

En 1988-1989, la proportion des jeunes qui accèdent à la 1re secondaire est d'environ 99 p. 100. Par la suite, 96 p. 100 accèdent à la 2e et 92 p. 100 à la 3e secondaire. Les différences selon le sexe commencent à se répercuter sur l'accessibilité à compter de la 2e secondaire, avec un écart de 2 points en faveur des filles. L'écart se creuse ensuite pour atteindre 11 points en 5e secondaire.

* La proportion des jeunes qui accèdent à une classe est mesurée en combinant diverses probabilités selon l'âge. Pour mesurer l'accessibilité à la 4e secondaire en 1988-1989, par exemple, on établit la probabilité, pour les jeunes qui n'avaient pas encore atteint cette classe, de l'atteindre à 14, 15, 16, 17 et 18 ans en 1988-1989. La combinaison de ces probabilités permet d'établir la probabilité globale mesurant l'accessibilité à la 4e secondaire au sein d'une cohorte qui connaîtrait, au cours de sa vie, l'ensemble des probabilités établies en 1988-1989 pour les jeunes Québécois de 14 à 18 ans.

Tableau 2.1

Proportion des jeunes qui accèdent à la 4e et à la 5e secondaire, réseaux public et privé, selon le sexe

(en p. 100)

	1980-81[1]	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
4e secondaire	**83,2**	**84,9**	**86,9**	**85,8**	**85,7**
Garçons	80,5	82,2	84,6	82,7	82,8
Filles	86,1	87,9	89,3	88,9	88,9
5e secondaire	**72,5**	**80,4**	**74,0**	**76,5**[2]	**74,6**
Garçons	68,3	76,4	68,5	71,5	69,0
Filles	77,0	84,6	79,7	81,7	80,5

[1] Nous faisons maintenant référence aux années scolaires et non plus aux années civiles, comme c'était le cas dans les publications précédentes.

[2] Données révisées.

Graphique 2.1

Proportion des jeunes qui accèdent à la 4e et à la 5e secondaire, réseaux public et privé

(en p. 100)

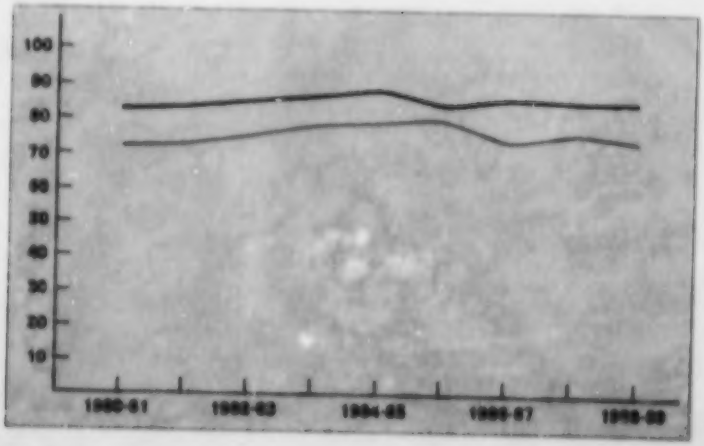

2.2 Le retard scolaire

La proportion des jeunes qui prennent un certain retard au cours de leurs études primaires et secondaires s'établit à environ 51 p. 100 en 1988-1989. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à l'année précédente. Cependant, l'incidence du retard scolaire demeure à un niveau relativement élevé depuis que les élèves sont soumis à la note de passage de 60 p. 100 au secondaire. En 1986-1987, au moment où cette mesure a été généralisée à l'ensemble du secondaire, seulement 45 p. 100 des jeunes prenaient un certain retard. Le concept de retard scolaire utilisé ici est particulièrement large, puisqu'il s'applique à tous les jeunes qui n'ont pas obtenu de diplôme du secondaire à l'âge de 17 ans, que ce soit à cause d'un redoublement ou à cause d'un abandon.

Dès l'enseignement primaire, 22 p. 100 des jeunes accumulent un certain retard par rapport au cheminement prévu. Cette proportion, qui était en baisse depuis plusieurs années, connaît une première augmentation significative en 1988-1989. Le retard scolaire au primaire est mesuré par la proportion des jeunes de 12 ans qui n'ont pas encore atteint l'enseignement secondaire.

Les garçons sont nettement plus sujets au retard scolaire que les filles et ce, dès le début du cheminement scolaire. En effet, 27 p. 100 des garçons font l'expérience du retard scolaire au primaire, alors que ce n'est le cas que de 17 p. 100 des filles. Les écarts observés entre les sexes s'accroissent continuellement par la suite, pour atteindre près de 15 points à la fin du secondaire.

Tableau 2.2

Incidence du retard scolaire à l'enseignement primaire et secondaire, secteur des Jeunes, réseaux public et privé, [illegible]

	1980-81[1]	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Primaire[2]	**25.6**	**21.5**	**19.9**	**20.2**	**22.1**
Garçons	30.4	26.2	24.5	24.9	26.9
[illegible]	20.6	16.5	15.0	15.3	16.9
[illegible][3]	**52.4**	**46.2**	**44.9**	**52.1**	**50.9**
Garçons	57.7	53.0	51.9	59.3	58.1
[illegible]	47.0	39.2	37.5	44.6	43.3

[1] *Nous faisons maintenant référence aux années scolaires et non plus aux années civiles, comme c'était le cas dans les publications précédentes.*

[2] *Proportion des jeunes de 12 ans qui n'ont pas atteint l'enseignement secondaire au début de l'année scolaire concernée.*

[3] *Proportion des jeunes de 17 ans qui n'ont pas obtenu un diplôme du secondaire avant l'année scolaire concernée.*

Graphique 2.2

Incidence du retard scolaire à l'enseignement primaire et secondaire, secteur des Jeunes, réseaux public et privé.
(en p. 100)

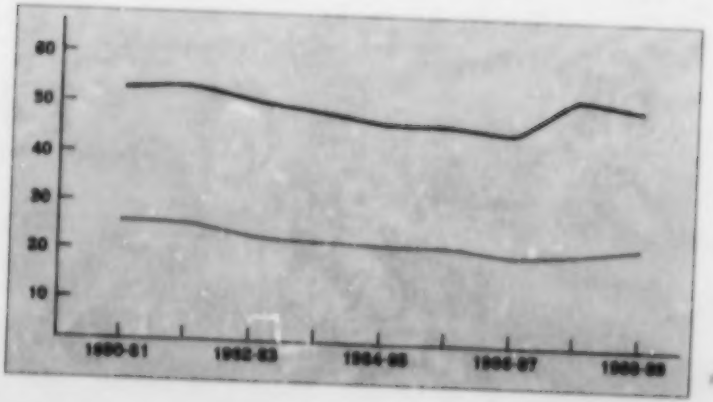

2.3 Les abandons

L'incidence des abandons[1] sans diplôme s'est maintenue en 1987-1988 au niveau élevé qu'elle avait atteint l'année précédente; près de 36 p. 100 des élèves n'obtiennent pas leur diplôme du secondaire au secteur des jeunes. Vers le milieu des années 70, cette proportion fluctuait autour de 48 p. 100, mais elle avait chuté par la suite jusqu'à 27 p. 100 vers le milieu des années 80. L'augmentation récente résulte de plusieurs facteurs, parmi lesquels il faut signaler l'accroissement des exigences du régime pédagogique[2], la concurrence suscitée par certaines mesures qui ont eu pour effet d'encourager le développement du secteur des Adultes, ainsi que l'amélioration relative du marché de l'emploi pour les jeunes sans diplôme.

En 1987-1988, environ 60 p. 100 des jeunes qui abandonnent l'école sans diplôme sont des garçons; cette porportion n'était que de 55 p. 100 en 1975-1976. L'écart entre les deux sexes tend donc à s'accroître depuis une dizaine d'années.

La Loi sur l'instruction publique dit que tout jeune est soumis à l'obligation de fréquenter l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire où il atteint l'âge de 15 ans[3]. De fait, des données plus détaillées nous permettent de constater qu'un peu plus de 97 p. 100 des jeunes âgés de 15 ans le 30 septembre 1987 sont encore inscrits à l'école. L'abandon scolaire commence surtout à se faire sentir à partir de 16 ans. En effet, plus des trois quarts des abandons scolaires survenus en 1987-1988 sont le fait d'élèves qui avaient 16 ans au début de l'année scolaire.

[1] *La notion d'abandon scolaire utilisée ici se définit selon les critères suivants: l'élève est inscrit au secteur des jeunes au début de l'année scolaire, ne l'est plus l'année suivante, n'est pas titulaire d'un diplôme du secondaire et réside toujours au Québec l'année suivante. Les départs liés à des phénomènes extrascolaires (mortalité et départs du Québec) ne sont donc pas inclus au nombre des abandons. En l'absence d'un dénombrement systématique des abandons dans les fichiers-élèves, les nombres d'abandons font l'objet d'estimations basées sur les inscriptions, le nombre de diplômés, ainsi que sur les variations démographiques.*

[2] *Il s'agit surtout du relèvement de 50 p. 100 à 60 p. 100 de la note de passage au secondaire et de l'ajout d'une année de formation générale comme préalable à l'inscription à des filières d'enseignement professionnel.*

[3] *Cette loi a été adoptée en juin 1979. Il est à noter que depuis l'adoption de la nouvelle Loi sur l'instruction publique, en décembre 1988, l'obligation de fréquenter l'école touche maintenant tous les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année scolaire. Toutefois, cette nouvelle réglementation n'entre en vigueur qu'en 1989.*

Tableau 2.3

Nombre d'abandons et probabilité d'abandonner sans diplôme au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon le sexe

	1975-76[1]	1980-81	1985-86	1986-87	1987-88
Nombre d'abandons					
Ensemble	63 600	45 300	31 400	33 300	35 700
Garçons	35 100	25 800	18 900	19 900	21 500
Filles	28 500	19 500	12 500	13 400	14 300
Probabilité d'abandonner (en p. 100)[2]					
Ensemble	47.9	37.4	27.2	35.3	35.8
Garçons	53.1	40.8	32.1	40.8	41.5
Filles	42.6	33.8	22.1	29.3	29.7

[1] Nous faisons maintenant référence aux années scolaires et non plus aux années civiles, comme c'était le cas dans les publications précédentes.

[2] Complément de la probabilité d'accéder au diplôme du secondaire.

Graphique 2.3

Probabilité d'abandonner sans diplôme au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon le sexe
(en p. 100)

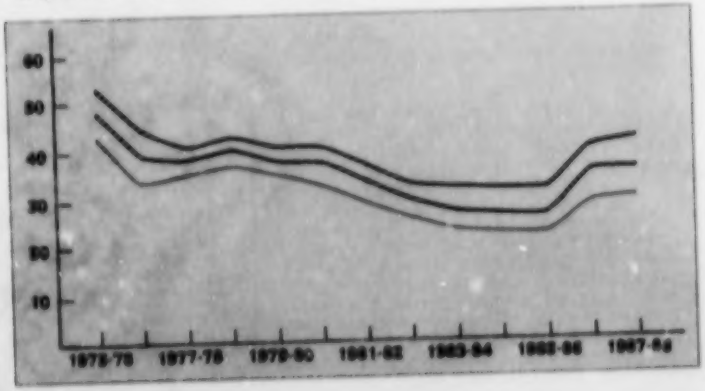

3.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon le sexe, le réseau d'enseignement et la langue d'enseignement

En 1988-1989, le ministère de l'Éducation a administré 36 épreuves en vue de la sanction des études dans les classes de 3e, 4e et 5e secondaire. La moyenne des résultats s'établit à 69,6 p. 100*. Le taux de réussite a été de 78,4 p. 100.

Alors que les filles ont un net avantage sur les garçons en matière de persévérance scolaire (voir les fiches 2.1, 2.2, 2.3 et 4.2), on observe un léger avantage chez les garçons en ce qui a trait aux résultats aux épreuves ministérielles. Ce sont sans doute les abandons scolaires, plus importants chez les garçons que chez les filles, qui contribuent à cette situation, puisque ce sont généralement les élèves les plus faibles qui abandonnent leurs études.

Les élèves du réseau privé ont obtenu des résultats plus élevés que ceux du réseau public. La moyenne obtenue dans les établissements privés dépasse celle des commissions scolaires de 7,9 points. La proportion des échecs est de 24,5 p. 100 au réseau public, contre 10,4 p. 100 au réseau privé. Les différences selon la langue d'enseignement sont moins accentuées. Les résultats des élèves qui étudient en anglais sont un peu plus élevés que ceux des élèves qui étudient en français. L'écart des moyennes est de 1,9 points. La proportion des échecs est plus élevée chez les élèves qui étudient en français (22,1 p. 100) que pour les élèves qui étudient en anglais (16,4 p. 100).

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer ces écarts. Il existe des différences dans la composition des effectifs scolaires et l'origine sociale des élèves selon le réseau ou la langue d'enseignement. Il faut aussi souligner que les établissements du réseau privé font une sélection des candidats au moment de l'admission, alors que les commissions scolaires doivent accueillir tous les élèves admissibles à l'enseignement secondaire. Enfin, le calendrier d'implantation des nouveaux programmes n'étant pas le même selon le secteur linguistique, les élèves qui étudient en français ne sont pas soumis aux mêmes épreuves que ceux qui étudient en anglais.

* *Cette donnée est calculée à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite modérées. La modération est une opération qui consiste à modifier les notes de l'école de façon à les rendre comparables d'une école à l'autre, en utilisant comme base de comparaison, la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve ministérielle.*

Tableau 3.1

Résultats aux épreuves ministérielles du secondaire selon le sexe, le réseau et la langue d'enseignement, 1988-1989

	Moyenne (en p. 100)	Pourcentage de réussite
Garçons	69.8	79.5
Filles	69.3	77.5
Réseau public	67.9	75.5
Réseau privé	75.8	89.6
Langue d'enseignement: français	69.4	77.9
Langue d'enseignement: anglais	71.3	83.6
Ensemble	**69.6**	**78.4**

Graphique 3.1

Moyenne aux épreuves ministérielles du secondaire selon certaines variables, 1988-1989

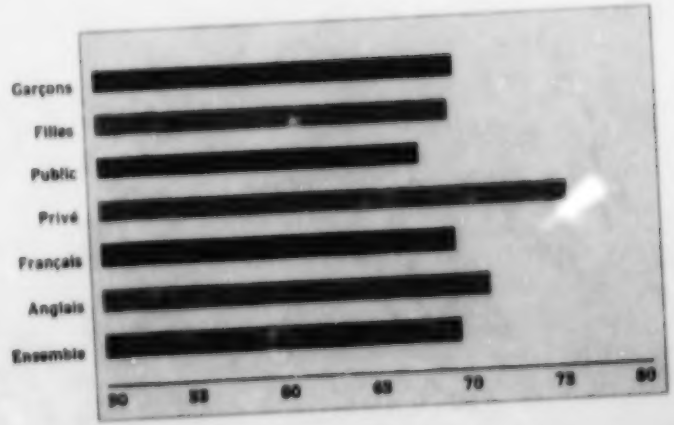

3.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire

Six régions ont obtenu des résultats supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec aux épreuves ministérielles de 1988-1989. Ce sont l'Estrie, l'Outaouais, la région de Chaudière-Appalaches, La Montérégie, la région de Québec et celle de Montréal-Centre. Les résultats des élèves des régions de la Mauricie—Bois-Francs, de Lanaudière et de Laval se situent près de ceux de l'ensemble du Québec. Les derniers rangs sont occupés par le Saguenay—Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

Une comparaison des résultats aux épreuves ministérielles avec les probabilités d'atteindre le diplôme du secondaire (fiche 4.3) laisse supposer l'influence de la persévérance scolaire dans certaines régions. Dans une région où la persévérance est faible, la moyenne des résultats aux épreuves ministérielles peut être élevée du fait de l'élimination des élèves les plus faibles. C'est le cas de l'Outaouais, qui se classe à l'avant-dernier rang pour l'accès au diplôme et parmi les premiers pour les résultats aux épreuves ministérielles. À l'inverse, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui se classe cinquième sur seize pour l'accès au diplôme, se retrouve au quatorzième rang pour les résultats aux épreuves ministérielles.

* Ces résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite modérée. La modération est une opération qui consiste à modifier les notes de l'école de façon à les rendre comparables d'une école à l'autre, en utilisant comme base de comparaison, la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve ministérielle.

Tableau 3.2

Résultats aux épreuves ministérielles du secondaire selon la région administrative scolaire, 1988-1989

Région administrative scolaire	Moyenne (en p. 100)	Pourcentage de réussite
Gaspésie - Îles de la Madeleine	67.8	75.7
Bas-Saint-Laurent	67.7	74.6
Saguenay - Lac-Saint-Jean	66.9	73.1
Québec	70.2	79.3
Chaudière-Appalaches	70.2	80.1
Mauricie - Bois-Francs	69.2	77.7
Estrie	70.6	79.9
La Montérégie	70.2	80.1
Montréal-Centre	70.2	79.2
Laval	68.8	77.9
Lanaudière	69.0	79.1
Les Laurentides	67.9	75.8
Outaouais	70.4	79.9
Abitibi-Témiscamingue	67.9	75.8
Côte-Nord	66.4	71.6
Nord-du-Québec	65.2	69.7
Ensemble du Québec	**69.6**	**78.4**

Graphique 3.2

Moyenne aux épreuves ministérielles du secondaire selon la région administrative scolaire, 1988-1989

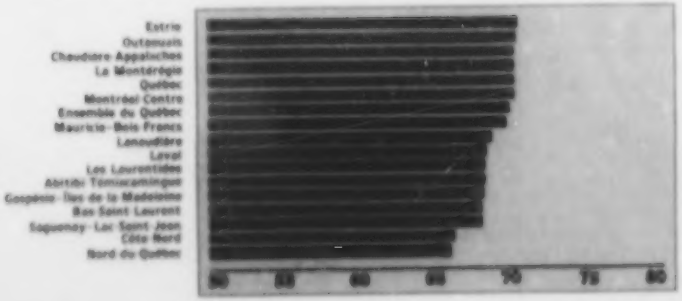

3.3 Les résultats selon la matière aux épreuves du secondaire

Pour illustrer la performance des élèves selon la matière, aux épreuves du secondaire de 1988-1989, nous avons retenu les résultats de 14 épreuves ministérielles ayant fait l'objet d'une correction uniforme*. Ces épreuves sont regroupées en sept groupes.

Les meilleurs résultats ont été obtenus en éducation économique. Les résultats dans cette matière dépassent de quelques points ceux de l'ensemble des épreuves ministérielles, dont la moyenne s'établit à 69,6 p. 100 et le taux de réussite à 78,4 p. 100. Les résultats dans les autres groupes d'épreuves sont tous inférieurs aux résultats d'ensemble. C'est en mathématique de 4e secondaire que les élèves ont éprouvé le plus de difficultés. Dans cette matière, le pourcentage d'échecs est de 33,7 p. 100. Il atteint presque 30 p. 100 en mathématique de 5e secondaire.

On observe peu d'écart entre la performance des filles et celle des garçons en chimie, en éducation économique, en mathématique et en physique. Les résultats des garçons sont un peu plus élevés que ceux des filles, sauf en chimie. En histoire et en géographie l'avantage des garçons est plus marqué. En histoire, le taux de réussite des garçons est de 76,9 p. 100, contre 69,7 p. 100 pour les filles; en géographie le taux de réussite des garçons est de 77,5 p. 100, alors que celui des filles est de 66,7 p. 100. Les élèves du réseau privé surclassent ceux du réseau public dans toutes les matières. Cette situation s'explique sans doute en bonne partie par le mode de sélection des candidats au moment de l'admission et par des différences dans la composition des populations scolaires des deux réseaux.

* *Ces résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite «modérée». La modération est une opération qui consiste à modifier les notes de l'école de façon à les rendre comparables d'une école à l'autre, en utilisant comme base de comparaison, la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve ministérielle.*

Tableau 3.3
Résultats pour sept groupes d'épreuves ministérielles du secondaire, 1988-1989

Matière	Moyenne (en p. 100)	Pourcentage de réussite
Chimie (5e secondaire)	66.7	71.6
Éducation économique (5e secondaire)	71.3	82.5
Géographie (3e secondaire)	66.7	71.9
Histoire (4e secondaire)	67.7	73.0
Mathématique (4e secondaire)	64.2	66.3
Mathématique (5e secondaire)	66.7	70.7
Physique (4e secondaire)	67.0	73.8

Graphique 3.3
Moyenne pour sept groupes d'épreuves ministérielles du secondaire, 1988-1989

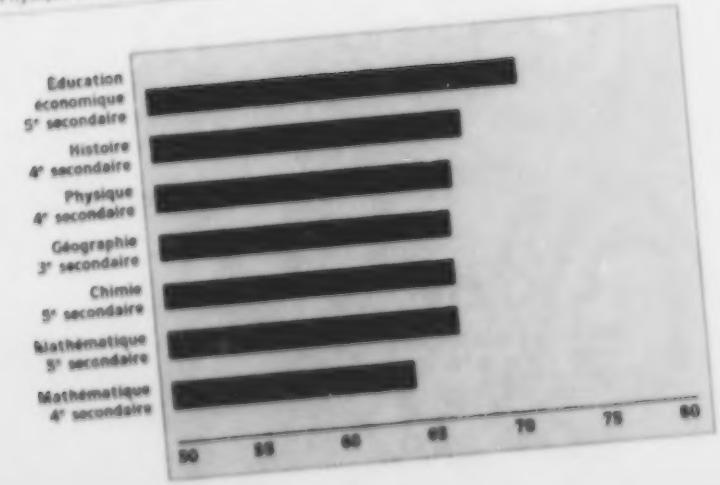

3.4 L'épreuve de français de 5e secondaire

En juin 1991, les élèves ayant subi l'épreuve de français de 5e secondaire ont atteint une moyenne de 69,2 p. 100. Le taux de réussite a été de 83,3 p. 100. L'épreuve comportait trois volets : une production écrite, un exercice de compréhension de l'écrit et un test d'expression orale. La production écrite et l'expression orale ont été les volets les plus réussis. La note moyenne pour la production écrite a été de 73,5 p. 100 et le pourcentage de réussite de 79,7 p. 100. Pour ce qui est de l'expression orale, la moyenne s'établit à 77,8 p. 100 et le taux de réussite à 91,2 p. 100. Les résultats ont été beaucoup plus faibles en compréhension de l'écrit. La moyenne a été de 60,5 p. 100 et le taux de réussite de 58,6 p. 100.

Alors que pour l'ensemble des épreuves utilisées en vue de la sanction des études on observe un léger avantage des garçons sur les filles (voir fiche 3.1), les résultats obtenus par les filles à l'épreuve de français ont été nettement supérieurs à ceux des garçons. La moyenne obtenue par les filles dépasse de 5,5 points celle obtenu par les garçons, l'écart des taux de réussite est de 10,8 points en faveur des filles. L'avantage des filles s'est manifesté dans les trois volets de l'épreuve. Les notes les plus faibles ont été enregistrées en compréhension de l'écrit, tant chez les garçons que chez les filles.

La moyenne des élèves du réseau public dépasse de 3 points celle des élèves du réseau privé, [illegible] des élèves du réseau public [illegible] l'épreuve, contre [illegible] au réseau privé. Les notes enregistrées par les élèves du réseau privé ont été plus élevées que celles des élèves du réseau public pour les trois volets de l'épreuve. Les notes les plus faibles ont été obtenues en compréhension de l'écrit dans les deux réseaux.

Il est difficile d'expliquer l'écart entre les résultats des garçons et ceux des filles. Quant aux différences selon le réseau d'enseignement, elles s'expliquent sans doute en grande partie par des facteurs tels que le mode de sélection des candidats, la composition des effectifs et l'origine sociale des élèves.

---

* Cette donnée est calculée à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école des volontaires. La modération est une opération qui consiste à ajuster les notes de l'école de façon à les rendre comparables d'une école à l'autre, en utilisant comme base de comparaison, la performance de chaque groupe d'élèves à l'épreuve ministérielle.

Tableau 3.4
Résultats à l'épreuve de français de 5e secondaire selon le sexe et le réseau d'enseignement, 1988-1989

	Garçons	Filles	Réseau public	Réseau privé	Ensemble
Production écrite					
Moyenne (en p. 100)	69.0	76.3	70.8	81.5	73.0
Pourcentage de réussite	72.4	85.7	76.2	93.2	79.7
Compréhension de l'écrit					
Moyenne (en p. 100)	58.7	62.0	59.0	66.3	60.5
Pourcentage de réussite	53.7	63.0	53.6	78.7	58.8
Expression orale					
Moyenne (en p. 100)	70.2	73.3	70.7	75.9	71.8
Pourcentage de réussite	89.3	92.9	88.7	97.4	91.2
Ensemble de l'épreuve					
Moyenne (en p. 100)	66.4	71.9	67.6	76.6	69.4
Pourcentage de réussite	77.4	88.2	80.1	95.7	83.3

Graphique 3.4
Moyenne à l'épreuve de français de 5e secondaire selon le sexe et le réseau d'enseignement, 1988-1989

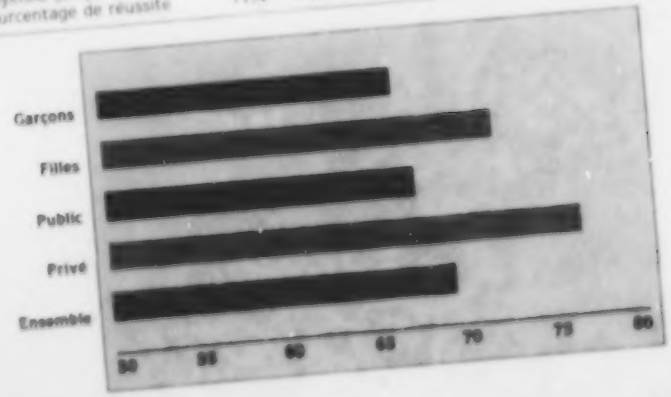

4.1 Le nombre de diplômés

Le nombre de diplômés et de diplômées du secondaire au secteur des Jeunes a continué de baisser en 1987-1988 pour la cinquième année consécutive. Cette diminution s'explique en partie par l'augmentation des abandons scolaires (fiche 2.3). Un autre facteur qui a pu contribuer à une baisse du nombre de diplômés du secteur des Jeunes est le déplacement d'une partie des effectifs vers l'éducation des adultes (fiche 5.2). De plus, les élèves de la formation professionnelle* avaient tendance à cumuler plusieurs diplômes; ce phénomène a considérablement perdu de son ampleur en 1987-88.

Alors qu'au début des années 1980, 68 p. 100 des diplômés étaient de formation générale, cette proportion grimpe à près de 88 p. 100 en 1987-1988. Cette remontée s'est faite aux dépens de la formation professionnelle. En effet, après un engouement croissant entre 1975 et 1980 pour ce type de formation, le nombre de diplômés en formation professionnelle a connu depuis une baisse de près de 70 p. 100.

Les commissions scolaires produisent environ 81 p. 100 de l'ensemble des diplômés, alors que les établissements privés et les établissements publics hors réseau ont considérablement accru leur part, qui est passée de 14,4 à 19,0 p. 100 entre 1975 et 1987.

* Les élèves ayant obtenu un diplôme de formation générale et une mention professionnelle la même année sont comptés seulement en formation générale cette année-là. Par contre, un élève peut être compté comme diplômé plus d'une fois s'il obtient des mentions professionnelles au cours d'années différentes.

Tableau 4.1

Diplômés du secondaire au secteur des Jeunes, selon le réseau et le type de formation

Réseau Type de formation	1975-76[1]	1980-81	1985-86	1986-87	1987-88
Commissions scolaires	**63 047**	**74 525**	**66 097**	**54 956**	**51 598**
Général	47 341	49 188	49 905	42 345	44 450
Professionnel	15 706	25 337	16 192	12 611	7 148
Établissements privés[2]	**10 604**	**13 613**	**12 581**	**12 210**	**12 114**
Général	8 828	10 951	10 943	10 770	11 334
Professionnel	1 776	2 662	1 638	1 440	780
Total	**73 651**	**88 138**	**78 678**	**67 166**	**63 712**
Général	56 169	60 139	60 848	53 115	55 784
Professionnel	17 482	27 999	17 830	14 051	7 928

Nous faisons maintenant référence aux années scolaires et non plus aux années civiles, comme c'était le cas dans les publications précédentes.

Y compris les diplômés des écoles relevant d'un ministère autre que celui de l'Éducation, ainsi que ceux des régies donnant des cours d'enseignement secondaire professionnel.

Graphique 4.1

Diplômés du secondaire au secteur des Jeunes, selon le type de formation

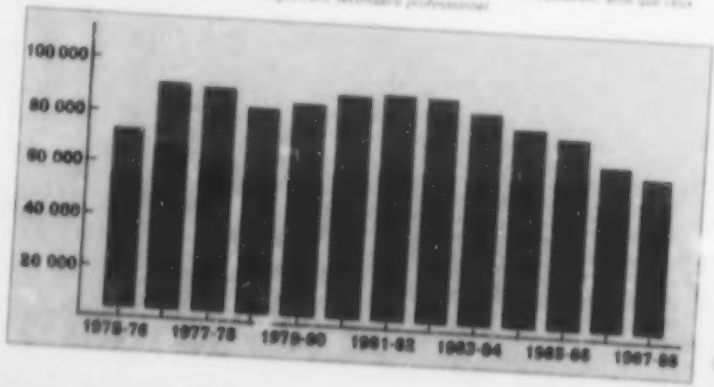

4.2 La persévérance jusqu'au diplôme

Après une période de progrès soutenu au terme de laquelle elle avait atteint un sommet de 73 p. 100 en 1985-1986, la probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des jeunes a sensiblement diminué au cours des deux dernières années, pour atteindre 64 p. 100 en 1987-1988. Il s'agit d'un retour à la situation qui prévalait vers le début de la décennie.

Deux facteurs sont à l'origine de la baisse observée depuis 1985-1986. Le premier est lié au relèvement de la note de passage de 50 à 60 p. 100 pour les élèves inscrits en 5e secondaire en 1986-1987; on pouvait s'attendre à ce que cet accroissement des exigences rende dorénavant plus difficile l'obtention du diplôme. Le second facteur qui a possiblement contribué à une baisse de l'accessibilité au diplôme est la réforme de la formation professionnelle; les nouvelles filières de formation commencent à peine à conduire des élèves jusqu'au diplôme, alors que les anciennes, sur le point d'être remplacées, n'attiraient plus qu'une fraction des effectifs qu'elles attiraient auparavant. Ces considérations incitent à penser que la montée à long terme de la persévérance scolaire pourrait se poursuivre, après une brève période de transition.

L'écart entre les deux sexes en matière d'accès au diplôme tend à s'accentuer depuis le début des années 80, à tel point que la probabilité, pour les filles, d'obtenir un diplôme est de 12 points supérieure à celle des garçons.

Depuis 1987-1988, la formation générale reprend sa progression, mais ceci n'est que temporaire; en effet, des données provisoires pour 1988-1989 laissent entrevoir une légère baisse de la probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire en formation générale.

Selon les comportements observés en 1987-1988, moins de 5 p. 100 des jeunes obtiennent un diplôme en formation professionnelle. La chute entamée depuis le début des années 80 se poursuit donc; mais, d'après nos estimations, on assistera probablement à une remontée en 1988-1989.

Tableau 4.2

Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation

(en p. 100)

	1975-76[1]	1980-81	1985-86	1986-87[2]	1987-88
Garçons	**46.9**	**59.2**	**67.9**	**59.2**	**58.5**
Général	39.8	44.3	58.8	52.1	53.3
Professionnel	7.0	14.9	9.1	7.1	5.3
Filles	**57.4**	**66.2**	**77.9**	**70.7**	**70.3**
Général	46.3	51.1	68.7	64.2	65.7
Professionnel	11.1	15.0	9.1	6.4	4.6
Ensemble	**52.1**	**62.6**	**72.8**	**64.7**	**64.2**
Général	43.0	47.6	63.6	58.0	59.3
Professionnel	9.1	14.9	9.1	6.8	4.9

[1] Nous faisons maintenant référence aux années scolaires et non plus aux années civiles, comme c'était le cas dans les publications précédentes.

[2] Données révisées.

Graphique 4.2

Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon le type de formation

(en p. 100)

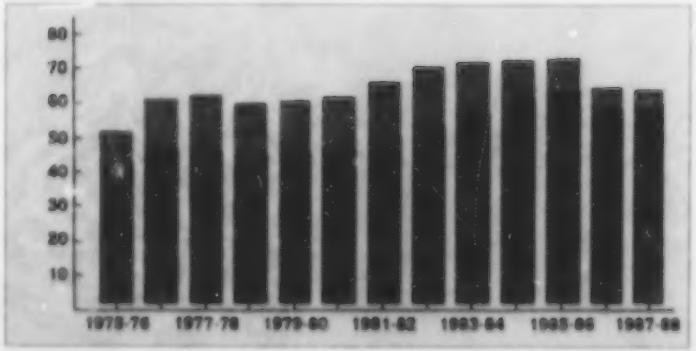

4.3 La persévérance scolaire: les disparités régionales

Le recul de la persévérance scolaire constaté dans l'ensemble du Québec entre 1986 et 1987 ne s'est pas manifesté également dans toutes les régions* du Québec, certaines ayant progressé, d'autre ayant suivi la même tendance que l'ensemble de la province.

Le classement des régions a subi quelques changements majeurs. C'est ainsi que la région de Montréal-Centre et celle de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se classent beaucoup mieux qu'en 1986-1987, gagnant respectivement 3 et 4 places; toutefois, Laval passe du 2e au 7e rang, avec une perte de près de 5 points.

Durant l'année scolaire 1987-1988, les régions qui se détachent des autres par une forte persévérance scolaire sont celles de Québec, de la Chaudière-Appalaches, de la Mauricie–Bois-Francs, de l'Estrie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Tout près de la moyenne provinciale se trouvent les régions de Montréal-Centre, Laval et La Montérégie. Toutes les autres régions se situent en deçà de la moyenne de 64,2 p. 100.

Le Nord-du-Québec constitue toujours un cas à part, puisque peu d'écoles y dispensent l'enseignement secondaire dans son entier. Abstraction faite de cette région, on constate une légère diminution des disparités régionales depuis 1980-1981; l'écart entre les régions affichant la persévérance la plus élevée et la plus faible est passée de 27 à 23 points de pourcentage.

La comparaison de ces résultats avec ceux de la fiche 3.2 montre que l'accès au diplôme du secondaire, selon les régions, ne va pas nécessairement de pair avec la performance des élèves aux épreuves ministérielles. Dans certaines régions, la faible persévérance scolaire contribue, en éliminant les candidats les plus faibles, à faire mieux paraître les élèves aux examens. C'est le cas de la région de l'Outaouais notamment. Par contre, l'exemple des régions de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie montre qu'il est possible de concilier les objectifs de persévérance et de performance scolaire, comme le démontrent les deux tableaux.

* En vertu d'un décret du Conseil des ministres, le nombre de régions administratives est passé de 12 à 16.

Tableau 4.3

Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon la région administrative scolaire

(en p. 100)

Région administrative scolaire	1980-81[1]	1985-86	1986-87[2]	1987-88
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	50.2	60.3	54.2	57.7
Bas-Saint-Laurent	63.0	73.1	62.7	60.8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	68.4	78.2	68.1	66.5
Québec	77.0	83.1	80.2	74.6
Chaudière-Appalaches	64.1	74.9	69.3	68.0
Mauricie–Bois-Francs	65.2	77.4	66.5	68.0
Estrie	63.6	76.2	66.3	66.6
La Montérégie	61.0	73.2	64.7	64.8
Montréal-Centre	62.6	72.6	64.3	65.6
Laval	71.2	76.3	69.5	64.9
Lanaudière	52.4	65.8	57.4	56.5
Les Laurentides	55.4	65.2	55.5	56.4
Outaouais	54.5	62.9	55.5	51.6
Abitibi-Témiscamingue	52.1	66.1	56.6	55.7
Côte-Nord	52.7	64.5	56.9	62.6
Nord-du-Québec	36.6	34.3	30.0	29.5
Ensemble du Québec	**62.6**	**72.6**	**64.7**	**64.2**

Nous faisons maintenant référence aux années scolaires et non plus aux années civiles, comme c'était le cas dans les publications précédentes. De plus, en vertu d'un décret du Conseil des ministres, le nombre de régions administratives est passé de 17 à 16.

[1] Données révisées.

Graphique 4.3

Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des Jeunes, réseaux public et privé, selon la région administrative scolaire, 1987-1988

(en p. 100)

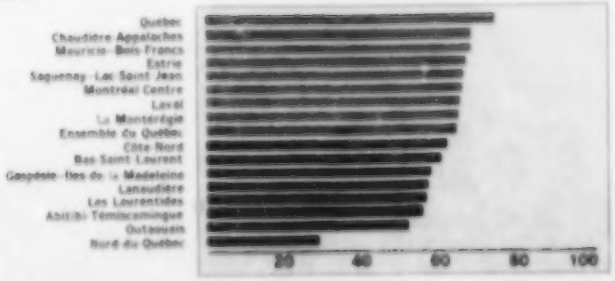

4.4 La poursuite des études au collégial *

Alors que la probabilité d'accéder au collégial avait connu une croissance continue de plus de 20 points entre 1979 et 1986, suivie d'une chute de 3 points dans la seule année de 1987-1988, elle est demeurée stable en 1988-1989. L'effet de la hausse de la note de passage aux examens du secondaire semble donc passé.

En comparant la probabilité d'accéder au collégial à celle d'obtenir un diplôme du secondaire (fiche 4.2), on observe une concordance frappante entre l'obtention d'un diplôme de formation générale et l'inscription au collégial. Cette concordance statistique incite à penser que, d'une part, presque tous les diplômés du secondaire général poursuivent leurs études au collégial et que, d'autre part, très peu de diplômés du secondaire professionnel ou de non-diplômés en font autant. L'évolution à long terme de l'accessibilité au collégial s'explique donc essentiellement par des tendances qui se dessinent dès l'enseignement secondaire : d'abord augmentation de la persévérance jusqu'au diplôme, concentration vers la formation générale et, plus récemment, recul de l'accessibilité au diplôme à la suite de l'application de normes plus serrées.

Depuis une quinzaine d'année, l'écart ne cesse de croître entre les garçons et les filles; en 1988-1989, la différence atteint près de 17 points en faveur des filles.

La mesure de l'accès au collégial se distingue aussi selon le type d'enseignement. L'accès au secteur professionnel est en baisse depuis 1986-1987, alors que la situation demeure assez stable au secteur général.

* Ne sont pris en compte, aux fins de cet indicateur, que les élèves inscrits pour la première fois à un programme conduisant à un diplôme de l'enseignement collégial.

Tableau 4.4

Probabilité d'accéder à l'enseignement collégial, à temps plein ou à temps partiel, réseaux puplic et privé, selon le sexe et le type de formation
(en p. 100)

	1975-76[1]	1980-81	1986-87	1987-88	1988-89
Garçons	**39.5**	**42.6**	**56.2**	**52.5**	**51.8**
Général	26.1	27.4	37.2	36.2	36.8
Professionnel	13.4	15.3	19.0	16.3	15.0
Filles	**40.2**	**48.5**	**70.1**	**68.1**	**68.5**
Général	22.9	28.7	43.7	44.0	44.6
Professionnel	17.4	19.9	26.4	24.1	23.8
Ensemble	**39.8**	**45.6**	**63.1**	**60.1**	**60.0**
Général	24.5	28.0	40.4	40.0	40.7
Professionnel	15.4	17.5	22.6	20.1	19.3

[1] Nous faisons maintenant référence aux années scolaires et non plus aux années civiles, comme c'était le cas dans les publications précédentes.

Graphique 4.4

Probabilité d'accéder à temps plein ou à temps partiel à l'enseignement collégial, réseaux public et privé, selon le sexe
(en p. 100)

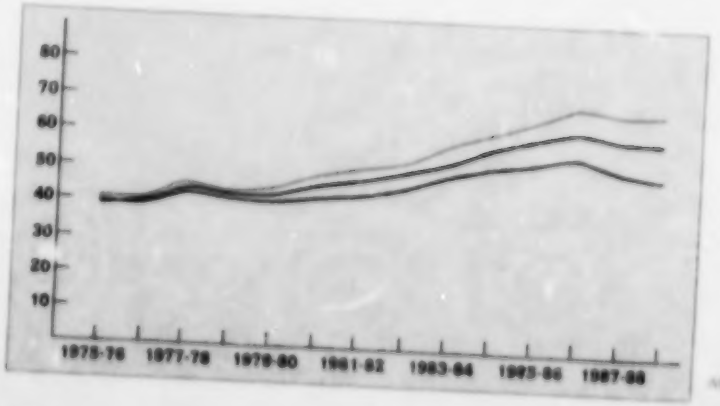

4.5 L'intégration au marché du travail

L'intégration au marché du travail des diplômés du secondaire âgés de moins de 20 ans continue de s'améliorer. En mars 1989, neuf mois après la fin de leurs études, on observait chez les diplômés du professionnel long de 1988 un taux de chômage de 15,2 p. 100. Ce taux est inférieur de 4,6 points à celui observé chez les diplômés de 1980, avant la récession, et de 19 points plus bas que celui de la promotion de 1983. Par contre, chez les diplômés du général, le taux de chômage a augmenté au cours de la dernière année, passant de 19 à 22 p. 100. Ces derniers ne constituent, toutefois, qu'une faible proportion de l'ensemble des diplômés du secondaire qui se retrouvent sur le marché du travail.

La situation de l'emploi des sortants du secondaire demeure préoccupante, particulièrement pour ceux de la formation générale. Les diplômés du général ont même un taux de chômage supérieur de 2,5 points à celui des sortants du professionnel long ne détenant pas de diplôme. Au professionnel long, le taux de chômage des diplômés, bien qu'élevé, est comparable à celui des jeunes de moins de 20 ans (15,9 p. 100). Ces diplômés ont, cependant, un net avantage sur leurs collègues qui n'ont pas persévéré jusqu'au diplôme; leur taux de chômage est inférieur de 4,3 points. Les diplômés du professionnel long s'intègrent au marché du travail par la voie d'emplois qualifiés. On observe également dans les enquêtes «Relance» qu'ils reçoivent un salaire supérieur et obtiennent de meilleures possibilités de carrière.

Les observations précédentes portent sur les promotions d'élèves antérieures à la réforme de l'enseignement professionnel. Dans le but de préparer une main-d'oeuvre mieux qualifiée, le ministère de l'Éducation a entrepris, en 1987-1988, une vaste réforme de la formation professionnelle au secondaire. L'édition de 1991 des «Indicateurs» fera état de l'intégration au marché du travail de ces nouveaux diplômés.

Tableau 4.5

Taux de chômage des sortants du secondaire avec ou sans diplôme, selon le type de formation

(en p. 100)

	1976-77	1979-80	1982-83	1986-87	1987-88
Avec diplôme					
Général	16,5	19,7	38,2	19,0	22,0
Professionnel long	16,6	19,8	34,2	17,4	15,2
Sans diplôme					
Général	24,0	25,7	49,4	19,1	24,0
Professionnel long	26,7	25,2	43,1	25,1	19,5

Source : Relance au secondaire

Graphique 4.5

Taux de chômage des sortants du secondaire du professionnel long avec ou sans diplôme

(en p. 100)

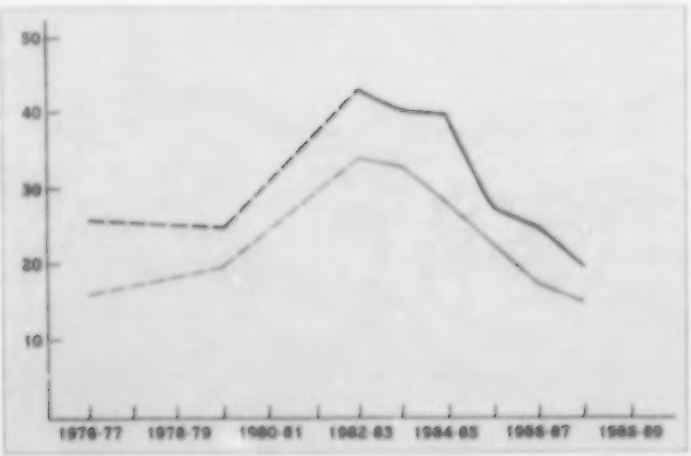

5.1 Dépenses des commissions scolaires pour l'éducation des adultes

En 1988-1989, on estime que plus de 300 millions de dollars ont été consacrés au secteur de l'éducation des adultes, soit près de deux fois et demie le total consacré au même secteur en 1981-1982. Cette importante augmentation s'explique notamment par les mesures gouvernementales de rattrapage scolaire et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes. Il faut aussi rappeler que depuis 1985-1986, le financement de la formation continue est assuré par une enveloppe ouverte, ce qui favorise l'accès des adultes aux services éducatifs de l'enseignement primaire et secondaire[1].

Entre 1976 et 1980, les dépenses consacrées au secteur de l'éducation des adultes avaient également augmenté de façon importante mais, en 1981-1982, de fortes compressions budgétaires avaient réduit le niveau d'activité de ce secteur. Les dépenses de fonctionnement en dollars constants[2] ont diminué de 16 p. 100 entre 1980 et 1981. Il est à souligner que les activités d'éducation populaire ont été sensiblement réduites à la suite de ces compressions budgétaires.

C'est depuis 1984-1985 que des ressources additionnelles importantes ont été à nouveau injectées dans le secteur des adultes. En 1988-1989, les dépenses en dollars constants étaient de 80 p. 100 plus élevées que celles de 1981-1982. Les activités de formation générale à temps plein du secteur de l'éducation des adultes ont connu une croissance particulièrement élevée ces dernières années, en raison surtout de l'implantation du programme de rattrapage scolaire.

En 1988-1989, les dépenses pour l'éducation des adultes représentaient 6,1 p. 100 de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, alors que ce pourcentage n'était que de 3,2 en 1981-1982.

[1] En plus du ministère de l'Éducation, le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu contribue substantiellement au financement des dépenses consacrées au secteur de l'éducation des adultes.

[2] Pour exprimer les dépenses en dollars constants, on utilise l'indice de prix des intrants des commissions scolaires (services) au secteur de l'éducation des adultes. Cet indice tient compte de l'évolution des prix des biens et des services utilisés dans la production de services éducatifs. L'évolution des dépenses en dollars constants traduit les changements dans le volume des ressources réelles consacrées par les commissions scolaires au secteur de l'éducation des adultes.

Tableau 5.1

Dépenses[1] des commissions scolaires pour l'éducation des adultes, et part relative du secteur de l'éducation des adultes dans l'ensemble des dépenses des commissions scolaires

	1976-77	1980-81	1981-82	1986-87	1987-88	1988-89[r]
Dépenses en dollars courants (en millions de dollars)	79.3	130.8	125.2	250.3	276.3	303.0
Dépenses en dollars constants de 1976-1977 (en millions de dollars)	79.3	91.1	76.8	130.4	138.1	144.8
Dépenses pour la formation continue par rapport à l'ensemble (en p. 100)	3.4	3.8	3.2	5.6	5.8	6.1

r : révisions

Les dépenses de fonctionnement pour la formation générale excluent les immobilisations financées à même les revenus courants ainsi que les dépenses de transfert.

Voir la note 2 au bas de la page précédente.

Graphique 5.1

Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires pour le secteur de l'éducation des adultes, en dollars courants et en dollars constants de 1976-1977 (en millions de dollars)

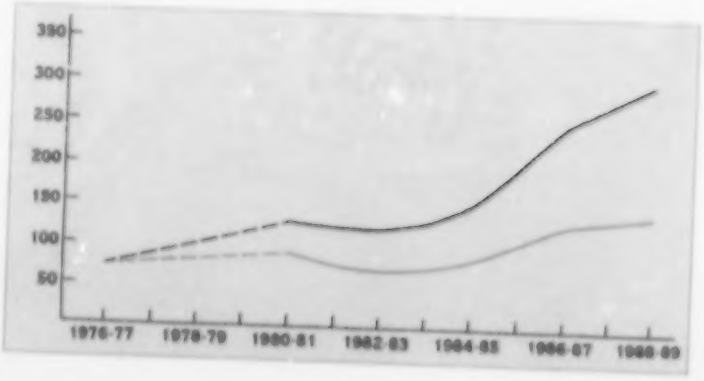

5.2 Les diplômés du secondaire à l'éducation des adultes

Près de 13 500 Québécois et Québécoises ont obtenu un diplôme du secondaire à l'éducation des adultes en 1987-1988. Ce nombre est en augmentation constante depuis quelques années, à la suite de la mise en place de mesures visant à favoriser la réinsertion scolaire des élèves qui ont abandonné l'école sans diplôme au secteur des Jeunes. Cette hausse du nombre de diplômés du secondaire au secteur des Adultes compense en partie la baisse observée au secteur des Jeunes (fiche 4.1).

L'éducation des adultes offre des programmes de formation conduisant à deux types d'attestations de scolarité. Sont considérés ici, d'une part, les diplômés et diplômées de 5e secondaire en formation générale et, d'autre part, les élèves titulaires d'une mention professionnelle[1]. Ces attestations d'études sanctionnent des programmes complets et s'apparentent donc aux diplômes décernés au secteur des Jeunes.

Si la majorité des diplômés et diplômées sont toujours de formation générale, c'est la formation professionnelle qui connaît la croissance la plus marquée, à tel point que son importance relative est passée de 32 à 41 p. 100 au cours des trois dernières années. Dans 97 p. 100 des cas, les personnes ayant obtenu un diplôme au secteur des Adultes ont suivi leur programme de formation dans le réseau des commissions scolaires.

[1] Cette mention indique que l'élève a complété un programme de formation professionnelle, qu'il ait ou non obtenu l'ensemble des unités requises pour l'obtention du diplôme de 5e secondaire.

Tableau 5.2

Diplômés du secondaire au secteur des Adultes, selon le réseau et le type de formation

Réseau Type de formation	1975-76[1]	1980-81	1985-86	1986-87[2]	1987-88
Commissions scolaires	**4 776**	**8 788**	**9 370**	**12 438**	**13 120**
Général	3 285	5 263	6 641	8 035	7 927
Professionnel	1 491	3 525	2 729	4 403	5 193
Établissements privés[3]	**85**	**142**	**423**	**350**	**376**
Général	57	11	13	22	13
Professionnel	28	131	410	328	363
Total	**4 861**	**8 930**	**9 793**	**12 788**	**13 496**
Général	3 342	5 274	6 654	8 057	7 940
Professionnel	1 519	3 656	3 139	4 731	5 556

1 Nous faisons maintenant référence aux années scolaires et non plus aux années civiles comme c'était le cas dans les publications précédentes.
2 Données révisées.
3 Y compris les établissements publics (hors réseau) relevant d'un autre ministère que celui de l'Éducation.

Graphique 5.2

Diplômés du secondaire à l'éducation des adultes, réseaux public et privé, selon le type de formation.

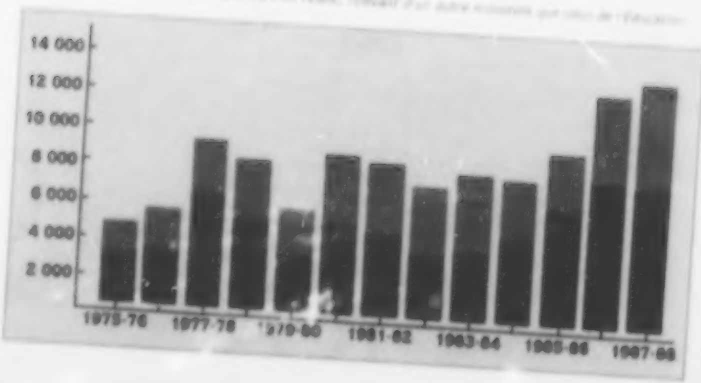

Formation générale

Formation professionnelle

5.3 L'accessibilité au diplôme à l'éducation des adultes

La probabilité d'accéder à un diplôme au secteur de l'éducation des adultes* a légèrement augmenté en 1987-1988, atteignant 11,5 p. 100. Cette augmentation prolonge une tendance à la hausse qui se manifeste depuis quelques années.

Comme c'est le cas au secteur des Jeunes, les femmes ont une plus forte probabilité d'obtenir un diplôme de formation générale à l'éducation des adultes que les hommes, alors que ces derniers dominent dans la catégorie des mentions professionnelles.

Face à l'augmentation du phénomène de l'abandon scolaire chez les élèves du secondaire, dont bon nombre étaient bien souvent sur le point d'obtenir leur diplôme, le Ministère décidait de mettre sur pied divers programmes permettant le transfert de ces jeunes sans diplôme vers le secteur des Adultes. Le développement récent des services éducatifs aux adultes a ainsi attiré hors du secteur des Jeunes une partie des élèves de 19 ans et plus qui, par le passé, complétaient leurs études au secteur des Jeunes. L'augmentation de l'accessibilité au diplôme chez les adultes vient donc compenser en partie la baisse observée au secteur des Jeunes depuis deux ans (fiche 4.2).

* La probabilité d'obtenir un diplôme est établie en comparant les taux de diplômés atteints par groupe d'âge. Ces taux sont aux mêmes obtenus en rapportant le nombre de nouveaux diplômés (excluant les élèves déjà titulaires d'un premier diplôme délivré au secteur des Adultes) à la population du même intervalle d'âge. Notez que ces nouveaux diplômés du secteur des Adultes peuvent être inscrits soit à temps plein, soit à temps partiel.

Tableau 5.3

Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des Adultes, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation

(en p. 100)

Sexe Type de formation	1975-76[1]	1980-81	1985-86	1986-87	1987-88
Hommes	**4.1**	**7.8**	**8.2**	**9.3**	**9.3**
Général	3.1	4.4	4.7	4.9	4.6
Professionnel	1.0	3.4	3.5	4.4	4.8
Femmes	**5.2**	**8.2**	**9.0**	**12.6**	**13.6**
Général	2.8	4.7	7.2	9.2	9.4
Professionnel	2.4	3.5	1.8	3.5	4.2
Ensemble	**4.7**	**8.0**	**8.6**	**11.0**	**11.5**
Général	3.0	4.5	5.9	7.1	7.0
Professionnel	1.7	3.5	2.7	3.9	4.5

[1] Nous faisons expressément référence aux années scolaires et non plus aux années civiles, comme c'était le cas dans les publications précédentes. Le passage de l'année civile à l'année scolaire provoque certains changements dans la mesure de la probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des Adultes.

Graphique 5.3

Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire au secteur des Adultes, réseaux public et privé, selon le type de formation

(en p. 100)

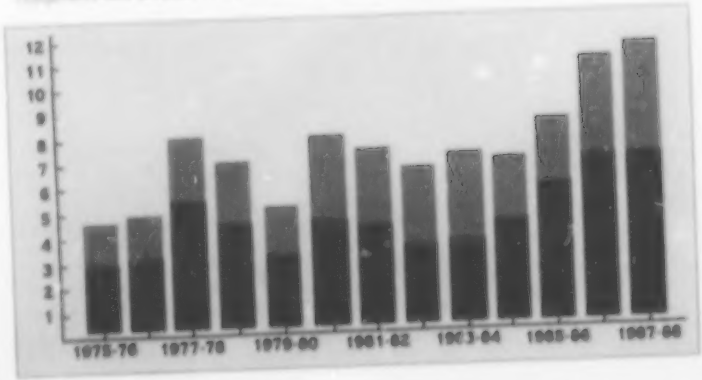

ANNEXE

Tableau 1 **Effectifs scolaires à temps plein du secteur des Jeunes dans les commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement**

	1972-73	1976-77	1981-82	1986-87	1987-88	1988-89
Éducation préscolaire, 4 ans	—	**4 840**	**5 318**	**6 232**	**5 988**	**6 276**
Français	—	4 454	4 542	5 634	5 333	5 618
Anglais	—	386	487	506	556	571
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	289	92	99	87
Éducation préscolaire, 5 ans	**95 636**	**88 099**	**87 626**	**90 543**	**86 873**	**84 530**
Français	81 596	76 862	80 468	83 125	79 173	76 673
Anglais	14 040	11 237	6 860	7 201	7 482	7 659
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	298	217	218	198
Primaire	**757 929**	**634 140**	**534 734**	**555 914**	**561 383**	**563 806**
Français	638 898	528 359	471 571	505 214	510 933	513 148
Anglais	119 031	105 781	62 915	50 433	50 179	50 387
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	248	267	271	271
Secondaire	**663 021**	**594 778**	**464 008**	**382 953**	**380 421**	**379 290**
Général	**579 912**	**487 683**	**385 760**	**343 874**	**355 191**	**361 648**
Français	488 047	398 706	318 347	294 899	307 500	315 819
Anglais	91 865	88 977	67 410	48 966	47 690	45 829
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	3	9	1	—
Professionnel	**83 109**	**107 095**	**78 248**	**39 079**	**25 230**	**17 642**
Français	69 944	92 239	69 418	35 009	23 220	16 481
Anglais	13 165	14 856	8 830	4 070	2 010	1 161
Total	**1 516 586**	**1 321 857**	**1 091 686**	**1 035 642**	**1 034 665**	**1 033 902**
Français	1 278 485	1 100 620	944 447	923 881	926 159	927 139
Anglais	238 101	221 237	146 482	111 178	107 917	105 607
Langues amérindiennes ou inuktitut	—	—	757	583	589	556

Tableau 2 **Effectifs scolaires à temps plein du secteur des Jeunes dans les établissements privés*, selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement**

	1972-73	1976-77	1981-82	1986-87	1987-88	1988-89
Éducation préscolaire, 4 ans	—	1 807	1 670	53	51	51
Français	—	1 415	1 350	20	16	18
Anglais	—	392	320	33	35	33
Éducation préscolaire, 5 ans	3 461	2 144	2 270	2 813	2 852	2 910
Français	2 313	1 638	2 174	2 630	2 670	2 704
Anglais	1 148	506	96	213	182	206
Primaire	18 722	14 472	18 007	21 280	21 686	22 276
Français	12 772	12 084	16 324	19 607	20 085	20 639
Anglais	5 950	2 388	1 683	1 673	1 601	1 637
Secondaire	56 870	68 498	65 812	73 037	74 578	73 954
Général	52 985	62 365	63 116	70 732	72 577	73 262
Français	48 690	57 001	57 019	64 235	66 015	66 978
Anglais	4 295	5 364	6 097	6 497	6 562	6 284
Professionnel	3 885	6 133	2 696	2 305	2 001	692
Français	2 900	5 442	2 392	2 109	1 872	653
Anglais	985	691	304	196	129	39
Total	79 053	86 921	87 759	97 183	99 167	99 193
Français	66 675	77 580	79 149	88 571	90 656	90 992
Anglais	12 378	9 341	8 610	8 612	8 509	8 201

* Les données ne comprennent pas les établissements privés associés aux réserves, aux parcs nationaux des commissions scolaires.

Tableau 3 **Effectifs scolaires à temps plein et à temps partiel du secteur des Adultes dans les réseaux public et privé, selon le type de formation et la langue d'enseignement (cours permettant d'accumuler des unités aux fins de la sanction des études)***

	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Général	**63 405**	**72 998**	**104 625**	**111 939**	**105 243**	**105 128**
Français	52 748	62 063	89 207	95 443	87 148	88 651
Anglais	[illegible]	10 935	15 418	16 496	18 095	16 477
Professionnel	**[illegible]41**	**41 284**	**57 785**	**92 860**	**124 020**	**99 905**
Français	[illegible]	39 819	55 631	89 499	118 832	94 395
Anglais	[illegible]	1 465	2 154	3 361	5 188	5 510
Total	**113 536**	**114 282**	**162 410**	**204 799**	**229 263**	**205 033**

* [illegible]

Tableau 4 **Nombre d'heures-groupe du secteur des Adultes financées par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu selon le type de formation**

	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89e
Général	1 781 606	1 710 997	1 827 511	1 900 740
Professionnel	1 246 651	1 511 379	1 496 340	1 644 785
Total	**3 028 2[illegible]7**	**3 222 376**	**3 323 851**	**3 545 525**

e : estimation

Tableau 5 **Prévisions du nombre d'élèves dans les commissions scolaires, secteur des Jeunes, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation***

	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95
Éducation préscolaire, 5 ans	84 616	83 537	82 588	81 152	83 074	88 465
Primaire	561 372	559 090	552 746	544 799	535 914	532 143
Secondaire	383 743	390 247	399 273	405 000	410 336	409 441
Total	**1 029 731**	**1 032 874**	**1 034 607**	**1 031 961**	**1 029 306**	**1 030 049**

* [illegible]

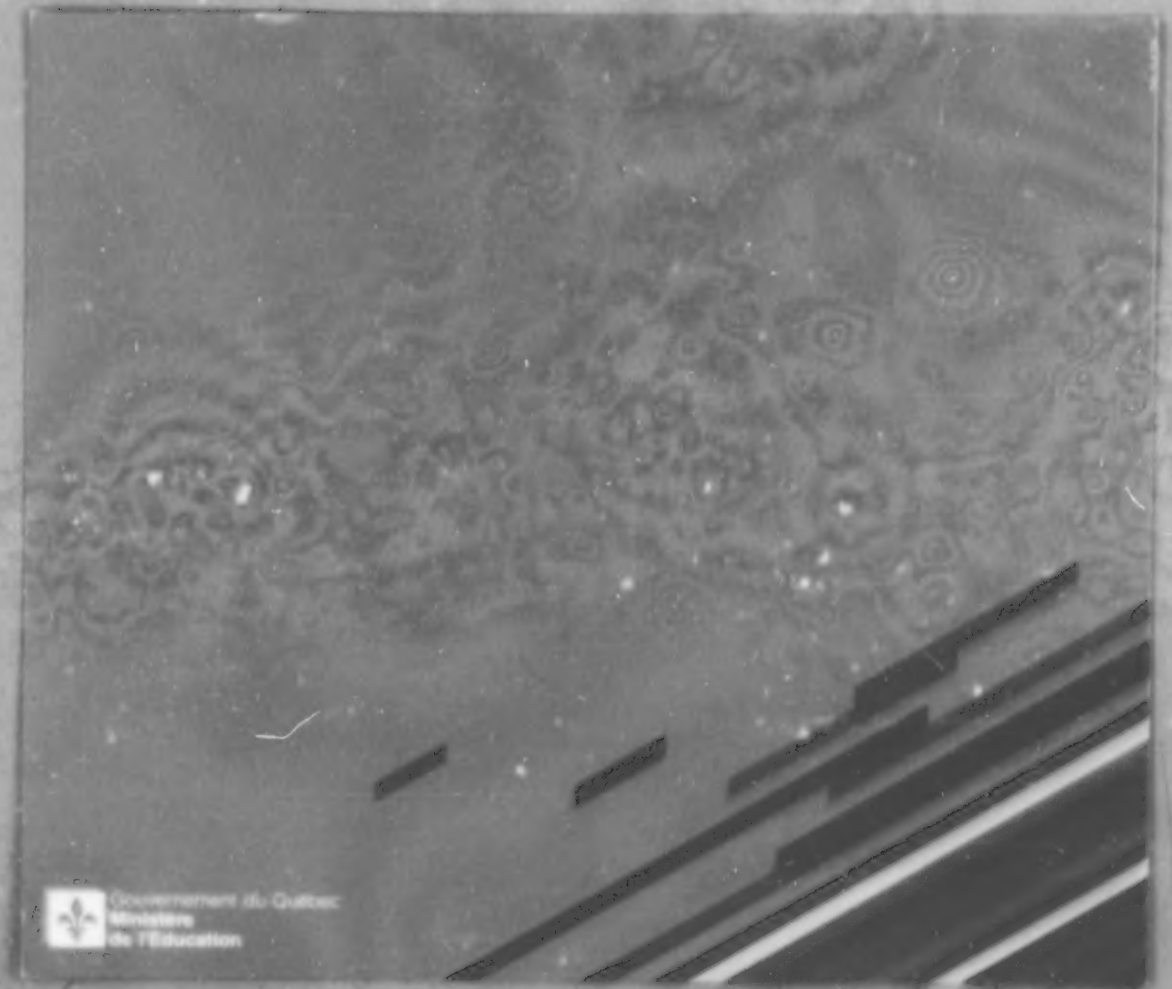
Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

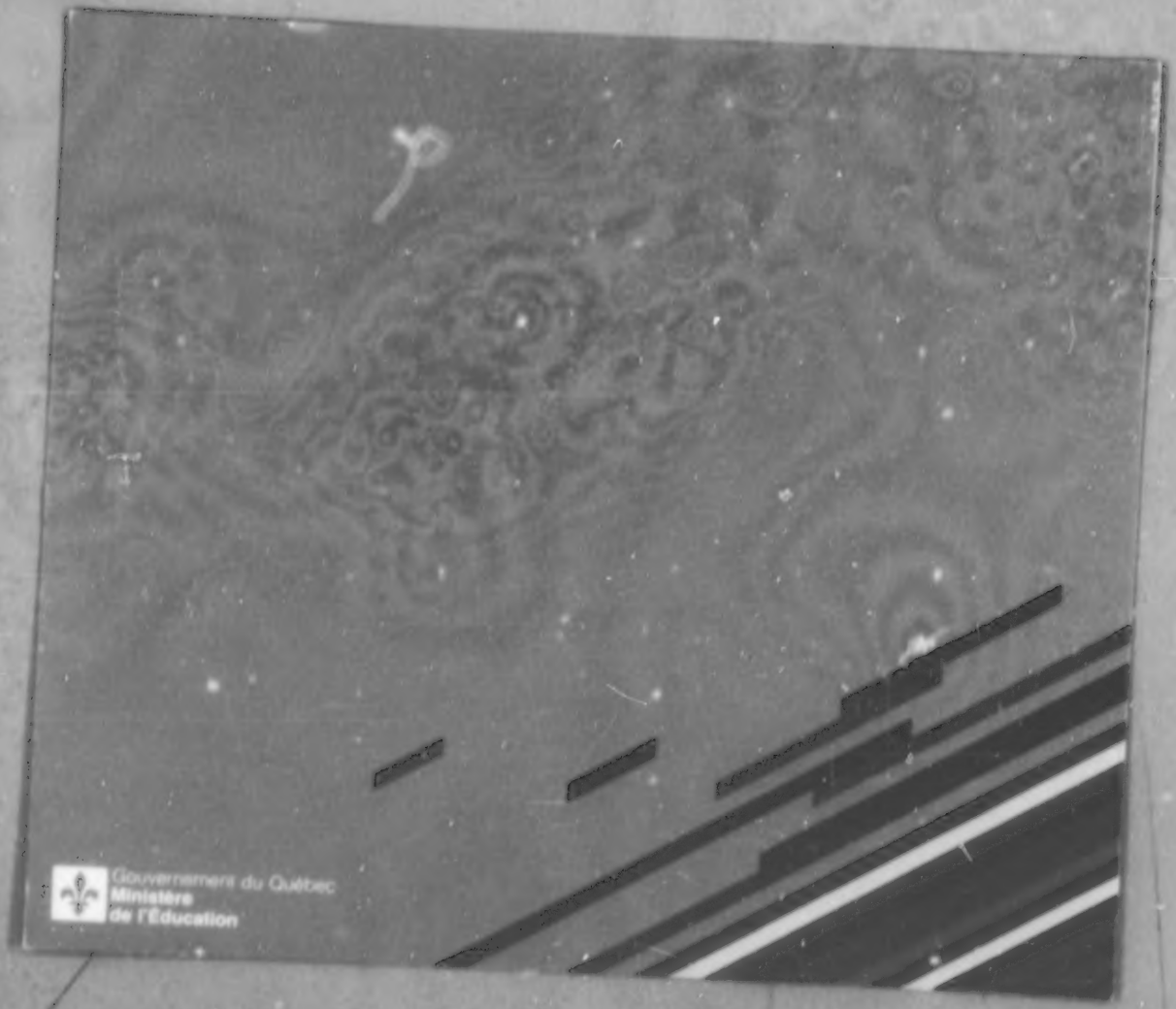
Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

FIN